

**RÉUNION DE CLÔTURE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE  
DU 14 FÉVRIER 2019  
SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX  
DE LA NAPPE DES GRÈS DU TRIAS INFÉRIEUR (SAGE GTI)  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES VOSGES**

La réunion de clôture de la concertation préalable au SAGE GTI s'est tenue le 14 février 2019 au Palais des Congrès de VITTEL sous la présidence de Madame Régine BÉGEL, présidente de la Commission Locale de l'Eau (CLE).

*La séance est ouverte à 18 h 05.*

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur :** Bienvenue, j'invite ceux et celles qui nous rejoignent à prendre place sans trop tarder pour nous permettre de consacrer le temps prévu pour nos échanges. Merci de bien vouloir vous installer, le temps que nous rejoignent les derniers arrivants, je vais vous proposer de commencer dans très peu de temps. Merci de bien vouloir vous asseoir pour entendre quelques mots en guise d'introduction et d'accueil. Il est 18 h 05 et on va pouvoir commencer. Je vais donc proposer à M. Franck PERRY, maire de Vittel de vous accueillir, avant de vous présenter les autres intervenants et le déroulé de cette soirée... Voilà, merci pour votre présence, je reviens vers vous dans un instant mais après avoir entendu pour commencer Monsieur PERRY, maire de Vittel

**M. Franck PERRY, maire de Vittel :** Merci. Monsieur le préfet des Vosges ne va pas tarder, Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Neufchâteau, Mesdames, messieurs les élus, en vos qualité, grades et titres, mesdames, messieurs les représentants des associations et collectifs, messieurs les garants, mesdames, messieurs, permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter la bienvenue dans notre Palais des Congrès, pour la dernière réunion dite de clôture de la concertation liée aux GTI. Je tiens d'emblée à vous remercier pour les précédents rendez-vous ou ateliers qui se sont tenus ces derniers mois sur Vittel et Contrexéville dans un climat plutôt apaisé, constructif et c'est important de le souligner également.

A titre personnel, j'ai appris des choses en vous écoutant tous, on peut échanger, débattre, avoir des idées différentes, mais en se respectant les uns et les autres et en respectant les idées des uns et des autres et c'est cela le plus important.

Alors, bonne soirée à tous et de nouveau, bonne réunion.

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur :** Merci, M. PERRY.

Mme BEGEL, présidente de la CLE du SAGE, je vous invite également à prononcer quelques mots en introduction.

**Mme Régine BEGEL, présidente de la CLE :** Mesdames, messieurs, bonsoir à tous et à toutes, je suis très heureuse de vous accueillir ce soir à Vittel pour participer à la réunion de clôture de la concertation engagée depuis deux mois déjà sur cet important sujet du Schéma d'aménagement et de la gestion des eaux de la nappe des grès du Trias inférieur, le SAGE de la nappe des GTI.

Je crois utile de vous rappeler en quelques mots ce qu'est une concertation. La concertation est l'action pour plusieurs personnes de s'accorder en vue d'un projet commun. Notre projet commun, c'est résorber le déficit de la nappe. La concertation suppose la confrontation entre les parties, l'échange d'arguments, l'explication des points de vue de chacun. C'est ce que nous avons fait au cours de ces deux derniers mois et c'est ce que nous allons continuer à faire ce soir.

Je cède maintenant la parole au garant, nommé par la CNDP, la Commission nationale du débat public, M. HEINIMANN.

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur** : Merci, Mme BEGEL.

M. HEINIMANN pour nous rappeler votre rôle, le contexte de cette concertation et de cette soirée en particulier.

**M. Désiré HEINIMANN, garant CNPD** : Mesdames, messieurs, bonsoir. Je me présente, je m'appelle Désiré HEINIMANN, je suis le garant qui a été nommé par la CNDP pour suivre cette concertation préalable. Comme je l'ai fait dans toutes les autres réunions, je vais rappeler rapidement le rôle du garant de la concertation.

Ce que je tiens à rappeler avant tout, c'est que l'organisation de la concertation est de la responsabilité du maître d'ouvrage, donc en l'occurrence de la CLE. Le garant n'est pas l'assistant du maître d'ouvrage, il faut bien se rappeler cela. Il veille à l'information et à la participation du public, puis ensuite, il témoigne de ce qu'il a pu observer. C'est uniquement par le biais des recommandations qu'il fait au maître d'ouvrage qu'il peut assurer son rôle de veilleur. Certaines recommandations ont été suivies, d'autres non. Tout cela sera exposé dans le bilan du garant qui sera envoyé à la CNDP le 20 mars, puis ensuite, sera rendu public et sera une pièce du dossier d'enquête publique future pour le projet du SAGE. Merci.

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur** : Merci, M. HEINIMANN, pour ces rappels.

Pour ma part, pour ceux que je n'aurais pas encore rencontrés puisque j'ai eu le plaisir de participer aux réunions précédentes, j'ai le rôle d'animateur, je m'appelle Jean-Charles CATTEAU, animateur dans le sens facilitateur des échanges, donc dans un rôle de neutralité totale, je ne connais pratiquement personne dans la salle, en dehors de ceux qui se sont toujours exprimés publiquement dans les réunions précédentes.

Je voudrais juste vous donner quelques grandes lignes de notre déroulé pour cette réunion. D'abord, un retour sur les ateliers pour vous en proposer une sorte de synthèse, un deuxième temps sera consacré à l'intervention des principaux acteurs sur le sujet qui nous intéresse et sur les enseignements que les uns et les autres ont pu tirer de cette concertation, enfin, il y aura une partie débat consacrée aux échanges, justement mais surtout avec vous qui pourrez intervenir depuis la salle et continuer, on y reviendra, de participer, de contribuer à travers vos interventions.

Sans plus tarder, retour sur les ateliers avec une première analyse des principaux résultats par le secrétariat de la CLE, en l'occurrence, c'est Mme Juliette CUNY qui va vous en faire cette rapide synthèse. Alors, je précise par avance que vous pourrez retrouver tous ces éléments dans le document qui vous a été remis en entrant, ces premiers éléments d'analyse pour ceux et celles que cela intéresse et qui ne les aurait pas encore, ils sont toujours disponibles à l'entrée si vous les avez manqués en entrant.

## ▪ Synthèse des ateliers des 16 et 24 janvier

**Mme Juliette CUNY, animatrice SAGE GTI :** Bonsoir à tous, on a proposé un petit retour rapide sur les ateliers.

En termes de présence aux deux ateliers qui ont eu lieu les 16 et 24 janvier, on avait déjà sur la base des inscriptions parce que pour ceux qui étaient venus, on avait un outil sur internet qui permettait de s'inscrire au préalable. Donc, on avait 293 inscriptions au total. Sur le total, on avait 160 personnes inscrites aux deux ateliers, avec 54 personnes qui n'étaient inscrites que pour le 16 janvier et un petit peu plus, 79 pour le 24 janvier.

En termes de présence physique, toujours pareil, ceux qui ont été là, vous savez, au niveau des tables, il y a eu des émargements qui ont été faits aussi, donc on sait précisément combien de personnes ont vraiment participé au travail en groupes, qui était vraiment le cœur des ateliers. Donc, il y avait pour l'atelier 1, 171 participants répartis sur 11 tables. Pour chaque table, on avait en plus un animateur et un rapporteur. A l'atelier 2, on avait par contre 165 participants qui étaient répartis sur 13 tables. Donc, des conditions de travail qui étaient meilleures puisqu'il y avait moins de personnes par groupe.

Au total, on avait entre 220 et 240 personnes qui étaient présentes à chaque atelier, puisqu'on avait, en plus des participants au travail en groupes, un animateur, un rapporteur par table, des personnes ressources qui représentaient les acteurs principaux sur le territoire pour la gestion de la nappe et puis, les organisateurs, la presse, etc.

Qu'est-ce que cela témoigne cette participation ? Cela témoigne que c'est un sujet qui est important pour le territoire, cela a quand même mobilisé beaucoup de monde, en comparaison aux 250 personnes qui étaient présentes ici le 13 décembre, à la réunion d'ouverture. Entre la réunion d'ouverture et les ateliers, on avait quand même un bon taux de participation.

Concernant l'origine géographique des participants, d'après l'analyse, pareil, des communes qui étaient déclarées dans les inscriptions, on a constaté qu'il y avait une large majorité de personnes du territoire qui sont venues participer aux ateliers. C'était 212 sur les 268 inscrits, pour lesquels on avait une origine géographique qui était précisée.

On a aussi fait l'exercice, sur les feuilles d'émargement, il y avait un commentaire qui pouvait être rajouté, pour que les gens disent à quel titre ils participaient. Pour le premier atelier, sur la base de ces déclarations, sur les 171 participants, il y avait une bonne moitié de personnes qui étaient des habitants : 54 % ; 22 % de salariés ou de personnes qui représentaient des entreprises ; 18 % de personnes qui représentaient des élus et 4 % qui étaient membres d'une association, enfin 2 % de personnes qui s'étaient déclarées agriculteurs ou paysans. Puis, on avait eu aussi quelques personnes, 1 % de la région Grand-Est ou des attachés parlementaires, etc.

Pour le deuxième atelier, on a un panel qui est presque proche du premier, sauf qu'on a un petit billet à droite, vous voyez une espèce de colonne noire, en fait, il y a une table où personne n'a rempli, donc on ne sait pas à quel titre venaient les gens. On a à peu près la même chose, sauf

qu'on a peut-être un petit peu moins de salariés et un petit peu moins d'élus, plus d'agriculteurs. De toute façon, sur la base des déclarations, on n'avait pas de consignes particulières, ces pourcentages varient peut-être de quelques pourcents, parce que je pense avoir des habitants qui étaient aussi salariés mais qui ne se sont peut-être déclarés qu'en tant qu'habitants.

Ensuite, pour les résultats, le fond du sujet, du SAGE, sur la proposition des garants, on a décidé de limiter la restitution de ce soir à quelque chose d'assez succinct, mais centré sur les quatre sujets principaux au centre des débats, dans cette concertation préalable :

- premièrement, la question de la hiérarchisation des priorités d'usage de l'eau ;
- deuxièmement, les principes majeurs qui orientent la gestion de l'eau ;
- troisièmement, les impacts des scénarios proposés, l'avis général sur les différents scénarios ;
- la question de la gouvernance : quelle structure va mettre en œuvre les solutions suite à l'approbation du SAGE.

Première question qui était au premier atelier : « Quelle hiérarchisation des usages ? », c'est-à-dire qu'on avait posé à chaque table la question, parmi différents types d'usagers, de hiérarchiser par priorité à qui il fallait en priorité attribuer l'eau. Là, on a des pourcentages qui sont pondérés par table, en premier les habitants qui arrivaient à 100 %, c'est-à-dire que toutes les tables ont répondu en premier les habitants, ensuite on a dans des proportions assez proches : Ermitage et l'agriculture qui arrivent en seconde et troisième position, suivis de Nestlé Waters, d'autres industries, le tourisme et d'autres.

Pour compléter cette notion de priorité d'usage, déjà au premier atelier, on avait vu que là, quand on était en pondération par table, on avait la majorité des tables qui était pour une provenance de l'eau qui était – comment dirais-je – peu importe d'où venait l'eau, cette priorité de l'usage aux habitants, c'était une évidence et moins de tables qui disaient qu'il fallait absolument que l'eau vienne localement du secteur sud-ouest, sachant qu'on avait sinon un consensus général, on l'a rappelé là, mais sur le fait que l'eau est un besoin vital, un besoin commun, que tous les habitants ont droit à une eau de qualité. Il n'y avait aucune contradiction sur ces grands thèmes-là.

A l'atelier 2, comme on a voulu un petit peu éclaircir cette ambiguïté sur la provenance de l'eau, on a reposé la question, et là, en pondérant avec le nombre de participants, donc là, on est plus précis sur la représentation des avis, on voit que c'est un petit peu plus nuancé, on a une moindre proportion de personnes qui disent qu'il y a une priorité de l'usage aux habitants mais peu importe l'origine de l'eau. Un peu plus de participants qui disent qu'il y a une provenance du secteur sud-ouest, voire uniquement de la nappe des GTI. Donc, cela nuance un petit peu plus la vision sur cette question de la priorité d'usage.

A l'atelier, l'autre sujet qui était intéressant, c'était la question des principes, on était parti des quatre principes de la Commission Locale de l'Eau, qui sont les principes directeurs votés par la Commission Locale de l'Eau au mois de juillet 2018 pour orienter la gestion de l'eau de la nappe des GTI. On est aussi parti des principes du collectif Eau 88 qui avait préparé pour le premier atelier les fondements et les principes du collectif Eau 88, donc on les avait également

repris. On avait proposé aussi la possibilité de nouveaux principes, autres, mais il n'y a pas eu énormément de propositions sur ce sujet. Le classement en fait, c'est celui qu'on voit en surligné en gras bleu, ce sont les principes qui ont été les plus plébiscités par les participants, avec :

- en premier, le premier principe de la CLE : pérenniser l'alimentation en eau potable des populations, tout en répondant aux enjeux économiques du territoire, priorité d'usage aux collectivités, avec une eau de qualité et en quantité suffisante en permanence ;
- en deuxième, le principe de la CLE d'optimiser tous les usages par des mesures d'économie d'eau ;
- en troisième, le premier principe du collectif Eau 88 qui sont des principes éthiques et réglementaires non discutables : l'eau, patrimoine commun ;
- en quatrième, le principe de la CLE de satisfaire tous les usages en mobilisant des ressources complémentaires de substitution, sans détériorer ces ressources et les milieux associés ;
- en cinquième, le principe numéro 4 du collectif Eau 88 sur le moratoire qui concerne toutes les autorisations de nouveaux forages dans les Muschelkalk.

Sur cette diapositive, on retrouve simplement les pourcentages détaillés par rapport à ce classement, où les cinq principes que je viens d'évoquer ont reçu des pourcentages, ils ont été plébiscités entre 20 à 83 %, vous retrouvez ces chiffres dans le dossier de presse qui était à votre disposition à l'entrée.

Puis, ce qui était un petit peu plus – on va dire – un des sujets les plus importants aussi au deuxième atelier, c'est l'avis sur les scénarios. Effectivement, il y avait un travail sur plusieurs scénarios, la question était : « Trouvez-vous le scénario acceptable ? » Si on prend la partie de synthèse, on avait en fait trois scénarios, il y avait le scénario 1, le scénario du collectif Eau ; le scénario 2, le scénario de la Commission Locale de l'Eau et le troisième scénario qu'on avait extrait de l'atelier 1, on l'avait retenu pour l'exercice parce qu'il était particulièrement marqué, mais effectivement, il avait été proposé par peu de participants et beaucoup de gens en ont fait la remarque pendant l'atelier, même a posteriori sur les retours qu'on a eus sur les ateliers, que ce scénario était vraiment très proche de celui du collectif Eau 88. Donc, là, je vais surtout rester sur les deux premiers scénarios dans cette petite analyse.

Si on regarde les grands résultats, en orange et bleu, pour le scénario du collectif Eau, il a été qualifié à 57 % de non acceptable ; le scénario 2 de la CLE à 58 % d'acceptable et comment est-ce qu'on est arrivé à ce résultat-là. Je tiens à préciser aussi que là, c'est pareil, on a une pondération qui est par nombre de participants. Quand on a analysé tous les résultats des ateliers, quand là, on avait les nombres de participants par table, parce qu'on a des animateurs qui ont fait voter des fois les tables, on a repris vraiment les nombres de voix pour être le plus précis possible. En fait, chaque table avait trois grands critères sur lesquels analyser les scénarios. C'était le critère de l'impact environnemental, impact économique et l'impact social. Effectivement, l'impact économique était très lié à l'impact social, beaucoup en ont fait la remarque pendant l'atelier d'ailleurs parmi les participants.

Globalement, si on regarde en bas, on a un petit peu symbolisé les grands résultats sur ces qualifications d'impact, le scénario du Collectif Eau a été qualifié de particulièrement positif,

très positif sur l'aspect environnemental. Sur le volet économique par contre, il est plutôt qualifié à la dégradation par rapport à son impact sur l'activité de Nestlé Waters et le lien avec l'emploi.

Le scénario de la Commission Locale de l'Eau, là, on a quelque chose de plus contrasté sur l'environnement parce que les participants ont bien noté que s'il y avait une ressource de substitution qui était mise en œuvre, il y aurait un impact de la canalisation de transfert d'eau. Mais par contre, il y avait aussi beaucoup de gens qui ont mis « pas de changement » au sens où les participants ont bien compris qu'il y avait encore besoin d'études complémentaires sur les notions de ressources de substitution. Par contre, il y a quand même un aspect positif sur l'environnement, comme le scénario du collectif Eau, puisque ces deux scénarios arrivent dans tous les cas à atteindre l'objectif de combler le déficit de la nappe des GTI, puisqu'on peut le rappeler, c'est l'objectif du SAGE.

Je vous invite à consulter le dossier de presse, pareil, qu'on vous a remis, si vous voulez voir en détail les pourcentages, avec les commentaires qu'on a repris des tables. On se limite ce soir à cette analyse un peu globale, une première analyse.

Pour terminer, en termes de questions par rapport aux ateliers, la dernière question de l'atelier 2 était sur la gouvernance, là, on a des résultats qui sont pondérés par table. En gros, on avait posé la question : « Pour mettre en œuvre les actions visant à résorber le déficit, notamment les ressources de substitution, quel type de structures vous semble le plus adapté ? ». Donc là, ce sont des chiffres par table, on a eu 62 % des tables qui ont répondu plutôt un syndicat à l'échelle du SAGE et ensuite, à 12 %, on a les deux réponses, soit une communauté de communes, soit un groupement public/privé.

Et puis il y a effectivement, il y a des participants qui ne se sont pas prononcés, certains parce que c'était une question trop technocratique ou que ce n'était pas forcément une question triviale, par contre, personne n'a répondu « commune ».

Dans les commentaires, on a relevé quand même quelque chose qui était intéressante, il y a des participants par contre de deux tables qui ont quand même toujours tenu même dans cette question, de souligner leur désaccord avec la mise en œuvre de ressources de substitution et qui soulignaient aussi leur désaccord avec le financement de l'eau par le privé, d'une façon générale. On a également des participants à une table qui ont proposé la création d'un comité démocratique de type Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC). Puis, une table a proposé aussi un syndicat à l'échelle du SAGE, avec une gouvernance participative incluant les citoyens et les usagers.

Parmi les tables qui ont répondu syndicat à l'échelle du SAGE, deux précisent que cela peut être un syndicat, mais d'un périmètre un peu plus restreint que le SAGE, car le périmètre est trop grand et que parce qu'il suffirait d'englober les acteurs concernés par la substitution et cela peut être un périmètre plus restreint que l'ensemble du périmètre du SAGE. Voilà pour les résultats des ateliers sur les quatre sujets principaux.

On voulait aussi faire un bref aperçu de la participation dématérialisée, puisqu'il y a aussi tout ce qui se passe sur le site internet du SAGE, avec la possibilité de déposer des contributions et des questions depuis le 13 décembre. Comme on vous l'avait dit en introduction des ateliers, on avait une petite cinquantaine, 48 contributions sur le premier mois entre le 13 décembre et le 13 janvier. Donc, là, on avait répondu à l'ensemble des contributions. Puis, on a eu une arrivée bien plus importante de contributions à partir du 13 janvier, donc, on en a eu un petit peu plus de 1 900. Elles sont en cours d'analyse. On les a toutes lues pour l'instant, elles ont déjà été lues. On a essayé de vous livrer une première analyse comme cela, presque à chaud, disons.

En gros, on laisse un peu comme cela, qu'on résume en grandes lignes. On en a en gros 1/3 qu'on a classé dans « directement liées au SAGE », au sens où elles parlaient soit vraiment du SAGE lui-même et des éléments qu'on a proposés dans la concertation, où elles faisaient référence aux habitants de Vittel, à la situation locale, à la question du transfert de la ressource en eau vers Vittel, soit qui parlaient du financement du projet ou des contributions qui demandaient quelles étaient les contreparties de la présence de Nestlé sur le territoire. Donc, toutes celles qui étaient vraiment directement liées au sujet sur lesquelles on peut faire un lien avec les questions qu'on a posées dans la concertation, on les a mises dans cette catégorie.

Dans toutes celles-là, il y en a un peu plus de 80 % qui sont opposées à Nestlé Waters et puis d'autres qui sont sur des considérations diverses.

Puis, sur les autres, on les a plutôt considérées comme moins directement liées au SAGE, soit elles relèvent de considérations écologiques générales, soit ce sont des contributions de principe qui sont contre l'eau en bouteille où qu'on soit sur la planète, pas de mal de choses comme cela ou qui sont contre Nestlé Waters mais en tant que multinationale de l'embouteillage, mais on n'a pas trouvé de référence directe au sujet de Vittel. Puis, il y en a d'autres qui sont hors sujet comme l'interdiction du glyphosate ou les oies sauvages, bref.

Parmi toutes celles-là, il y a quand même quelques questions, on a commencé à y répondre mais on n'a pas encore terminé, on a une quinzaine de questions, je pense, encore en suspens.

Puis, sur le site internet, on a constaté une hausse de la fréquentation du site sur les mois de décembre et janvier, on était presque à 2 000 visites par mois alors qu'avant, on était autour de 400-700 visites.

On avait aussi, pour ceux qui s'en souvenaient, depuis l'ouverture, mis à disposition dans les mairies, des principaux chefs-lieux et dans les communes chefs des EPCI, à disposition les dossiers de consultation. On a constaté qu'il n'y a eu pas forcément beaucoup de personnes qui se sont déplacées physiquement, on a eu deux retours vraiment de consultation. A priori, la consultation numérique était beaucoup plus efficace.

Sur ce bref bilan, je vous remercie et je vous laisse pour la suite.

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur :** Merci beaucoup, Mme CUNY, merci pour cette synthèse. Encore une fois, comme vous l'avez dit, document disponible à l'entrée.

Pour la deuxième partie de cette réunion, comme annoncé précédemment, je vais proposer aux différents acteurs impliqués dans les débats de nous faire leur retour, les retours de chacun sur ces principaux acteurs du territoire, que je vais inviter à monter sur scène successivement, dans l'ordre d'appel qui sera défini dans un instant par le garant. On fera un tirage au sort pour que l'ordre ne soit pas préétabli. Vous nous direz ce que vous avez retenu de la concertation, sur le fond et la forme, ainsi que sur d'éventuelles suites, sachant que comme je vous le disais, cela pourra faire l'objet du débat qui suivra.

Chaque acteur s'exprimera au pupitre, je viens de vous le dire. Je vais donc me tourner vers M. HEINIMANN pour savoir qui interviendra en premier. Je voudrais juste vous rappeler globalement qu'interviendront dans cet ordre que vous nous définirez dans un instant, les membres du collectif Eau 88, des représentants des industriels, des élus, sachant qu'il y a des élus qui soutiennent différents scénarios, donc qui vont apparaître devant vous au pupitre et qui ensuite prendront place sur scène pour pouvoir répondre aux questions dans la partie débat.

M. HEINIMANN, je vous laisse procéder. Vous tirez du chapeau, je vous laisse faire. Sans protocole et sans ordre de préséance, le premier à s'exprimer sera pour les industriels, l'entreprise Ermitage. Donc, M. Daniel GREMILLET, son président...

On fait le tirage complet, M. GREMILLET, je vous laisse patienter quelques instants si vous le voulez bien, je vais essayer de les garder dans le bon ordre et les numéroter tout de suite après.

Ensuite, ce sera un élu pour territoire plus CLE. Ensuite, un représentant du collectif Eau 88 ou les représentants du collectif Eau 88 ; le collectif d'élus, donc ce sont les élus se distinguant des premiers cités et Nestlé Waters pour terminer. Il y a cinq...

*Brouhaha*

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur :** Attendez, là, je ne sais pas quoi répondre, Monsieur le garant vient de le faire devant vous. Si cela avait été dans l'autre sens, je pense qu'il y aurait des réactions aussi, donc on va en rester là, si vous le voulez bien.

Alors, M. GREMILLET, si vous voulez bien.

- **Retour des principaux acteurs du territoire**

**M. Daniel GREMILLET, président de l'Ermitage :** Bonsoir à toutes et à tous. Ce qu'on a souhaité au niveau de la coopérative de l'Ermitage, compte tenu que c'est normalement la dernière réunion, c'est redonner une photographie de ce qu'est la coopérative, de ce qu'elle est aujourd'hui et de ce qu'on imagine qu'elle peut être demain.

L'Ermitage, d'abord c'est une coopérative agricole fromagère, et effectivement, en premier lieu, on a souhaité bien expliquer ce qu'était une coopérative par rapport à une société capitaliste puisque une société coopérative est d'abord le prolongement de l'activité des exploitations agricoles, c'est un collectif d'agriculteurs qui s'associent pour valoriser leur production et le produit apporté par les associés coopérateurs avec les résultats économiques

qu'elle obtient. Dans une coopérative, l'obligation de la coopérative, c'est de transformer et de collecter l'ensemble du lait qui est produit par ses associés coopérateurs.

L'Ermitage valorise le lait des coopérateurs en transformant uniquement en fromage depuis sa création, depuis 1931, elle valorise du lait. Je le dis parce que dans les tables rondes qu'il y avait eu précédemment à Contrexéville, les questions avaient été posées, nous valorisons exclusivement du lait produit dans la région nord-est de la France.

Si on prend la photographie de notre coopérative, c'est aujourd'hui 43 400 tonnes de fromages qui ont été produits à Bulgnéville. C'est un peu plus de 18 000 qui ont été préemballées. C'est presque 22 000 tonnes de poudre de lactosérum qui ont été produites.

Une coopérative, je vous l'ai dit, ce sont des coopérateurs, donc il y a 582 coopérateurs, sauf que derrière se cache une autre réalité, puisque vous le savez qu'aujourd'hui, dans une exploitation agricole, bon nombre d'exploitants sont à deux, trois, globalement, il y a 1 500 familles d'agriculteurs qui dépendent directement de la coopérative.

Le volume transformé au niveau de la coopérative est 329 millions sur le site de Bulgnéville. Pour donner un chiffre, il faut bien aussi éclairer, c'est important par rapport à la consommation d'eau, on a eu une croissance de la production de 35 % depuis 2010.

Le volume total d'eau utilisé par la fromagerie est 667 000 m<sup>3</sup>, 2,03 litres par litre de lait transformé, mais à l'intérieur, il n'y en a que 481 830 qui proviennent du GTI. Comme le chiffre que je vous avais donné, notamment à la première réunion, nous sommes aujourd'hui à 1,46 litre de lait transformé.

On a diminué, d'un côté, on a accru de 35 % la production fromagère et de lait transformé sur le site, dans le même temps, nous avons été capables de diminuer de 43 % depuis 2010 la consommation d'eau.

Le site de Lactovosges, une nouvelle unité qui a été mise en route maintenant il y a deux ans, a consommé 77 000 m<sup>3</sup> et sur ces 77 000 m<sup>3</sup>, il y en a 30 000 qui proviennent du GTI.

Les emplois aujourd'hui de l'Ermitage, c'est 673 emplois en temps plein et si on reprend depuis les années 70, il y a eu une croissance de 195 % du nombre d'emplois sur le site de Bulgnéville.

Un autre point important et c'est important qu'il soit projeté, je l'avais aussi évoqué dans la première réunion, qu'est-ce que c'est que de l'eau pour une entreprise fromagère ? D'abord, la réglementation, je parle sous le contrôle de Monsieur le préfet, de Monsieur le sous-préfet et des services, l'obligation c'est d'avoir de l'eau qui provient d'un réseau d'eau et effectivement, la définition de l'eau potable renferme d'autres critères qu'il est très important de prendre en considération, parce que l'eau potable qui est distribuée doit être consommable et sans danger pour la santé, mais lorsqu'on est dans des productions fromagères comme notamment l'Ermitage, notamment à partir des productions de type fromages pâte molle, la qualité de l'eau a un autre aspect très important, je l'avais aussi évoqué, je dis toujours, la signature des produits d'une fromagerie comme l'Ermitage, c'est la qualité du lait, c'est le savoir-faire des maîtres

fromagers, mais c'est aussi l'eau avec laquelle le lait est en contact, notamment sur des productions aussi traditionnelles comme les appellations comme le Munster.

Donc, il y a une exigence technologique directe sur l'eau, il n'est pas possible d'avoir des variations sur la qualité de l'eau et effectivement, l'origine du GTI fait partie de la signature et de la typicité des fromages que le consommateur retrouve.

Ensuite, nous avons un aspect de l'exigence de nettoyage, rinçage final qui, là aussi, au niveau réglementaire est très strict. Enfin, il y a les exigences de nettoyage dont la qualité n'est pas une exigence technologique. Vous voyez, tout va très vite parce que, parallèlement, on est en train de parler ici de tous ces sujets, puis, depuis les affaires Lactalis et la loi Egalim qui a été votée à la fin de l'année 2018, eh bien, si je prends l'exemple, on ne parle là que pour les murs, pour les sols, finalement la qualité de l'eau n'est pas très importante, eh bien si, puisque la réglementation vient d'évoluer. Maintenant, les services de contrôle vont faire des prélèvements sur les sols et sur les murs, au même titre que sur le matériel qui est utilisé dans les fabrications.

Donc, il y a une évolution significative de la réglementation qui va avoir des exigences aussi sur la qualité de l'eau. Puis, bien sûr une exigence sanitaire, concerne ce qu'on a l'habitude de connaître : chasse d'eau et compagnie.

L'eau et l'Ermitage, c'est aussi un choix qui a été fait depuis le début, depuis sa création, c'est effectivement d'adhérer au syndicat des eaux de Bulgnéville, à travers notamment la provenance du GTI. Ce que vous voyez à cet instant montre tout ce que je viens d'évoquer sur l'importance par rapport au lien avec le goût, par rapport aux fabrications que nous réalisons. Vous avez aussi en projection ce que je vous avais déjà évoqué à la première réunion, les ratios, puisque nous sommes partis des années 2010 pratiquement à 3 litres et aujourd'hui, nous sommes à moins de 1,5 litre par litre de lait transformé. Donc, tout cela à travers des investissements qui ont été faits au sein de la coopérative, cela va des techniques, tout en respectant bien sûr la réglementation qui nous est imposée.

Ensuite, le dernier point que je souhaitais évoquer, c'est effectivement lorsqu'on a décidé d'être un client du syndicat intercommunal des eaux de Bulgnéville plutôt que de créer nos propres forages, nous avons largement participé directement et indirectement, depuis 1963, avec 11 communes au développement connecté et interconnecté du réseau d'eau qui a bénéficié – comme cela a été dit dans les priorités – aux habitants de ces territoires. Depuis 66 et 77, deux autres communes ont rejoint ce syndicat des eaux.

La coopérative aussi, c'est un point que je souhaitais parce qu'on est passé peut-être très vite la première fois, a fait comme choix stratégique permanent, dès lors que nous investissons, nous travaillons avec les entreprises locales, régionales. C'est un grand principe pour le développement du tissu économique de nos territoires.

Je terminerais sur l'impact de la coopérative dans l'environnement, en précisant un point important que j'avais aussi évoqué, mais qu'il faut redire, d'un côté, on prend de l'eau qui est nécessaire et pour une grande partie de cette eau qui, dont l'origine GTI est absolument

stratégique sur la qualité des fromages, qui est indispensable, nous en produisons à travers nos technologies et le système d'épuration que nous avons mis en place permet aujourd'hui de dire que nous rejetons dans le milieu naturel parce que pomper d'un côté, c'était un élément, rejeter dans le milieu naturel, c'est aussi un autre élément pour réapprovisionner les nappes. Nous rejetons aujourd'hui effectivement plus d'eau sortant de la station d'épuration que nous n'en consommons.

Je voulais terminer par le dernier point que j'avais déjà évoqué et que je tiens à redire ici, pas sous forme de chantage, pas sous forme de pression, mais simplement d'honnêteté et simplement de réalisme industriel dans un projet collectif de paysans. Lorsqu'on investit dans le monde industriel, y compris dans le monde fromager, les investissements s'inscrivent dans le temps long, quand je dis le temps long, ce sont des investissements très lourds qui n'ont rien à voir avec d'autres secteurs d'activité, y compris agroalimentaire. Il est effectivement stratégique parce que l'Ermitage, cela peut vous paraître une entreprise d'une certaine taille, en fait et j'en ai encore eu la preuve cette semaine, on est vraiment des petits et que pour résister dans ce contexte, le projet collectif des paysans, des 1 500 familles, qui mettent en commun ces investissements sur ce territoire, il est absolument nécessaire qu'ils aient une lisibilité pour le futur.

Effectivement, aujourd'hui, la coopérative de l'Ermitage a une autorisation à prélever 650 000 m<sup>3</sup> d'eau dans la nappe du GTI, si nous n'avons pas de vision stratégique sur cet avenir, le développement et les choix qui pourraient être amenés seront complètement différents.

Donc, on a besoin d'une lisibilité, mais la coopérative de l'Ermitage, comme je l'ai dit à la première réunion, ne peut pas imaginer – et je termine à cet instant – je suis persuadé que nous sommes dans les Vosges sur une chance phénoménale d'un château d'eau absolument merveilleux, qu'aujourd'hui, on a un problème spécifique qu'il ne faut pas s'en cacher à gérer, mais qu'on doit être capable, comme ont fait nos anciens bien avant nous, de trouver des solutions pour nous permettre effectivement à tous et y compris aux populations locales d'autres territoires, d'avoir la préservation, la garantie de l'eau pour leur propre consommation et leur propre développement, parce qu'il faut imaginer le développement de ces territoires, mais aussi d'imaginer le développement à travers l'approvisionnement du syndicat des eaux de Bulgnéville auquel nous adhérons.

Voilà, c'est dans cet esprit et je voudrais vous remercier, toutes et tous, de votre collaboration et surtout des échanges que nous avons eus durant ces trois réunions et celle d'aujourd'hui qui est une réunion conclusive, parce que c'est de cette manière, en parlant sans passion mais avec beaucoup de raison, qu'on sera capable effectivement de trouver ce qui sera important pour permettre à des entreprises d'avoir confiance et avoir des territoires, l'idée qu'ils peuvent continuer de vivre sur un espace aussi merveilleux que notre département des Vosges et plus globalement la région.

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur :** Merci, M. GREMILLET, je vous invite à prendre place, vous allez trouver votre nom. Alors, pas de chance pour vous, c'est vous qui allez patienter le plus longtemps d'ici l'issue de ces présentations.

Tout de suite, dans la foulée, des représentants des élus du territoire et membres de la CLE. Pour commencer, M. Franck PERRY, maire de Vittel, si vous voulez bien revenir à ce pupitre, vous vous êtes déjà exprimé. Alors, j'indique que vous êtes trois élus à vous exprimer successivement, à vous partager le temps de parole. Je me permettrai de vous faire signe si nécessaire. Vous ne m'en voudrez pas par avance, mais on va essayer de respecter une équité dans les durées d'intervention.

**M. Franck PERRY, maire de Vittel :** Alors, en guise de précision, je ne fais pas partie de la CLE, c'est important de le dire.

Mesdames, messieurs, tout d'abord, je serai un petit peu plus succinct que mon ami Daniel GREMILLET. C'est vrai, ce sujet de l'eau et de la nappe des GTI est à la fois sensible et très compliqué et en tant que maire de Vittel et avant tout citoyen, je crois qu'on ne peut pas dissocier économie et écologie. A titre personnel, je ne souhaite pas sacrifier l'un pour l'autre ; l'un va avec l'autre et pas l'un sans l'autre ; l'écologie va avec l'économie et l'économie va avec l'écologie. Je le redis encore une fois, l'un va avec l'autre et pas sans l'autre.

Je ne souhaite pas non plus que nous ne devenions un désert environnemental comme j'ai pu le lire ici et là. Je ne souhaite pas non plus que notre territoire soit un désert économique, puis social avec tous les problèmes qui vont avec. Il faut et il va nous falloir donc trouver des solutions qui concilient le mieux, le tout.

L'histoire de Vittel comme Contrexéville, sa ville sœur et jumelle, est intimement liée à l'eau et ceci depuis 155 ans, un peu moins longtemps que Contrexéville d'ailleurs, mais ce n'est pas rien. La devise de notre ville est d'ailleurs « Fonte Revivisco », « Par l'eau, par la fontaine, je vis, je revis ». Cela symbolise parfaitement cette histoire. Il faudra évidemment et il faut l'intégrer dans tous nos modèles de réflexion quels qu'ils soient : socioéconomiques ou environnementaux, d'autant que les changements climatiques qui s'observent actuellement sont de plus en plus aigus.

Cette économie de l'eau, cette activité socioéconomique, ces activités agroalimentaires ont bénéficié aussi aux salariés, aux habitants du territoire de manière directe par des emplois ou des emplois indirects, de génération en génération, en passant du grand-père, au père, au fils, au petit-fils et a permis à notre collectivité d'avoir des équipements proches d'une ville de 20 000 habitants. Au fil des années, des équipements sont donc apparus : les thermes, le train avec les lignes venant de Paris, un casino, l'hôtellerie, un centre de préparation olympique, des piscines, une médiathèque de qualité, un Palais des Congrès, des services vers nos écoles, nos associations, un service animation culturelle importante pour une ville de 5 300 habitants, sans oublier les équipements liés à la santé, les médecins, l'hôpital.

Tout le développement de notre cité et du tourisme est fortement lié à l'activité de l'eau. L'agroalimentaire au sens large, c'est concrètement 155 ans d'histoire. L'Ermitage est aussi un formidable ambassadeur du territoire et une formidable réussite industrielle et je tenais à le dire publiquement. Beaucoup de personnes, encore une fois, de générations du territoire ont travaillé

et travaillent autour de cette économie de l'eau, de l'agroalimentaire, du tourisme et il faudrait en être conscient. Bref, l'équilibre est fin, voire subtile, à méditer.

En conclusion, il nous faudra être vigilant, réfléchir sur tous les aspects, mettre tout sur la table, en parler et débattre mais je le redis, comme je l'ai dit en introduction, dans le respect des uns et des autres et des idées des uns et des autres. Il faut et il faudra en tenir compte et s'adapter ; s'adapter ne signifie pas faire table rase du passé, détruire ce qui fonctionne ou renoncer à ce qui fait notre singularité, notre histoire, en tout cas, c'est ce que je crois au plus profond de nous.

Je ne serai pas plus long et je vous remercie de votre attention.

*Applaudissements*

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur :** Merci, M. PERRY. Je vous invite à prendre place également.

Nous allons entendre maintenant M. SAUVAGE, membre de la CLE lui par contre, et conseiller départemental.

**M. Guy SAUVAGE, conseiller départemental :** Bien, mesdames, messieurs, nous voilà ce soir au terme de cette grande consultation, acte important de la procédure d'élaboration du SAGE qui nous a réunis quatre fois ces dernières semaines pour disséquer, scanner et analyser le travail et les propositions de la Commission Locale de l'Eau sur l'avenir de cette ressource sensible des GTI. Mais aussi pour recueillir vos avis sur ces propositions, pour mieux les contester et les rejeter ou à l'inverse, pour les amender et leur donner toutes leur légitimité, car là était bien le sujet : validation ou rejet de près de huit longues années de travail au sein de multiples réunions orchestrées par la CLE, ayant pour mission, avec le concours de l'ensemble des membres qui la composent, l'élaboration de cet indispensable Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la nappe des grès du Trias inférieur. Une mission difficile face à un constat alarmant et la nécessité d'envisager des solutions essentielles où chaque membre de la commission s'est investi en n'ayant à l'esprit que le seul souci de l'intérêt général, ce que personne ici ne peut contester.

Ce soir, s'il m'était possible d'émettre un vœu, je souhaiterais qu'à l'issue de ce débat qui va vous être proposé tout à l'heure, nous puissions franchir sans plus attendre une nouvelle étape, celle de l'écriture et de la réalisation de ce SAGE qui fixera les règles liées aux usages de l'eau, mais qui permettra aussi à l'ouest vosgien de vivre et d'avancer. Car tout ce temps passé, autant futile sans doute nécessaire pour alimenter nos réflexions, ce temps n'a cessé d'accentuer la dégradation de la nappe et refuser aujourd'hui encore toute alternative pour plusieurs mois, voire plusieurs années, irait à l'encontre de notre mission.

Je souhaiterais aussi que ce soir, soient respectés les avis qui ressortiront de cette consultation, à laquelle vous avez massivement participé, car ils sont le reflet de votre volonté, tout au moins celle de la majorité d'entre vous, même si quelques compléments d'études doivent encore être réalisés.

Je souhaiterais encore que ce soir, nous arrêtions aussi les procès d'intention, chacun de nous a sa place sur ce territoire, mais peut-être plus encore aujourd'hui dans le contexte préoccupant que nous connaissons, celle de l'économie et de son développement.

En tant qu'élu local, j'ai en effet un peu de mal à concevoir que l'on pourrait, par pure idéologie, balayer d'un revers de main plusieurs centaines d'emplois alors que le crédo quotidien de l'ensemble des maires de ce territoire, que je prends ici à témoins, n'est autre que la création ne serait-ce que d'un seul emploi, ce que nous n'arrivons malheureusement pas à concrétiser.

Mesdames, messieurs, soyons lucides, regardons avec objectivité la situation économique et démographique de notre territoire et réfléchissons un instant à l'avenir de nos communes, mais plus encore à celui que nous voulons donner à nos enfants. Il serait aussi souhaitable que chaque citoyen de ce territoire s'approprie cette notion d'économie d'eau, en passant par la fermeture du robinet lorsque l'on se lave les dents, à la rationalisation des eaux de...

*Brouhaha*

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur :** S'il vous plaît, vous pourrez intervenir tout à l'heure, merci de bien vouloir respecter les interventions.

**M. SAUVAGE, conseiller départemental, membre de la CLE :** A la rationalisation des eaux de process par les industriels, mais aussi en améliorant le rendement des réseaux fuyards d'eau potable qui, selon certaines estimations, génèrent à elles seules des pertes évaluées à plus de 200 000 m<sup>3</sup>.

Enfin, je souhaiterais ce soir que vous soyez conscients que les richesses qui se trouvent sous nos pieds ne nous appartiennent pas. Aussi, si le droit de l'eau existe bien au profit des populations, il n'impose nullement son origine. Ainsi, le maillage des réseaux d'eau potable et le recours à des ressources de substitution ne sont en rien des contre-indications à la notion d'accès à l'eau potable pour tous.

Alors, si le problème de la recharge de la nappe des GTI existe bien, je pense pouvoir dire, en ce qui me concerne, que notre territoire n'a pas de problèmes d'approvisionnement en eau potable et que s'il m'appartenait de pointer du doigt un problème digne de ce nom, ce serait celui des 844 millions d'êtres humains qui n'ont encore pas d'accès à l'eau potable dans le monde. Je vous remercie.

*Applaudissements*

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur :** Merci, M. SAUVAGE.

Dernier intervenant pour cette partie, M. COUSOT, membre de la CLE également, président du syndicat intercommunal des eaux de la région mirecurtienne.

*Hors micro*

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur** : Madame, s'il vous plaît, est-ce que vous voulez bien lever la main, je m'engage à vous donner la parole dès le début du débat, si vous voulez vous exprimer, mais pas maintenant. On vous propose d'entendre les réactions des uns et des autres, dans un ordre tout à fait aléatoire et vous vous exprimerez ensuite selon vos opinions, cela fait partie de l'objet de la troisième partie.

**M. Jean-Luc COUSOT, président du syndicat intercommunal des eaux de la région mirecurtienne** : Bonsoir mesdames, messieurs, simplement, je serai relativement court, je n'interviendrai pas au niveau de... je ne vais pas compléter les propos de mon prédécesseur, simplement mon rôle est d'expliquer et de dire comment cette démarche de concertation a pu avoir lieu. Je voudrais tout d'abord remercier les uns et les autres pour leur participation active, dire aussi combien les services du Conseil départemental nous ont été précieux pour nous apporter un certain nombre d'éléments, qui n'ont pas été les seuls.

Dire aussi que c'était une démarche très intéressante puisque bon nombre de personnes ont pu échanger, ont pu participer et donc, cheminer, je dirais, tous ensemble, parce qu'on a d'abord eu une concertation à l'intérieur de la CLE qui a duré quasiment une année. Cela nous a permis de nous forger certaines opinions. Ensuite, cela nous a permis d'avoir un certain nombre d'éléments. Cette concertation, avec les avis des uns et des autres, les informations des uns et des autres, nous a aussi permis de cheminer ensemble.

Les ateliers ont permis des échanges très fructueux, je crois qu'ils étaient dans un climat intéressant. On a eu aussi, je dois le dire, à l'échelle du territoire, une bonne mobilisation, une très large mobilisation, ce qui prouve que cette concertation a été nécessaire et qu'elle a permis aussi aux uns et aux autres de prendre certainement la mesure de cette problématique qui est justement cette nappe du GTI, mais aussi plus largement la problématique de l'eau sur nos territoires et pas forcément que celles, je dirais, puisqu'en tant que président du syndicat des eaux, pas uniquement la problématique d'un distributeur d'eau en tant que président de syndicat des eaux, mais beaucoup plus largement.

Dire aussi que globalement, les démarches ont été très positives, les échanges aussi et qu'en conclusion, je voudrais remercier l'ensemble des participants pour ce qu'ils ont apporté à ce débat, qui nous a permis effectivement d'avoir un certain nombre d'éléments qu'a présentés Juliette tout à l'heure.

Je dirais aussi en conclusion qu'on pourrait peut-être, puisqu'on peut avoir deux solutions, avoir deux visions de ce territoire et de cette problématique de la nappe du GTI, soit du verre à moitié vide ou du verre à moitié plein. Pour ma part, je le verrais à moitié plein, je pense qu'il s'agit là d'un véritable projet de territoire, ce ne sont pas uniquement les consommateurs, mais que ce projet de territoire doit servir en priorité, cela a été dit, je le rappelle, aux habitants de ce territoire, mais pas seulement puisqu'on pourrait effectivement, en préservant la ressource en eau, travailler sur la préservation de l'environnement et préservation de l'économie.

Je crois que c'est l'affaire de tous, on est tous aussi aujourd'hui pour en débattre et je pense qu'après tous ces débats, on arrivera à trouver des solutions qui conviennent à l'ensemble des

acteurs de ce territoire, parce que ce territoire a des atouts, j'espère qu'on saura les mettre en valeur et non pas se tirer entre nous la bourre, je crois qu'au contraire, on est tous solidaires les uns des autres, on a tous à développer notre territoire.

Je vous remercie.

*Applaudissements*

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur** : Merci, monsieur, je vous invite à prendre place également.

Intervenant suivant, les représentants du collectif Eau, à la fois membres de la CLE et représentants de ce collectif, MM. FLECK et SCHMITT que je laisse s'organiser dans leur répartition d'intervention. Je vous laisse vous exprimer au pupitre également avant de rejoindre les autres participants.

**M. Bernard SCHMITT, collectif Eau 88** : Sans perdre de temps, bonsoir, comme on est un collectif, on intervient collectivement à trois. Notre collectif, c'est quatre associations qui siègent à la CLE, trois associations environnementalistes et une association de consommateurs UFC-Que choisir. Nous nous adressons bien sûr à l'ensemble du public, à nos personnes décisionnaires, en particulier au Conseil départemental qui est porteur du sujet du SAGE GTI depuis début 2017. Donc, nous nous adressons en particulier au président du Conseil départemental.

Un rapide historique, cela fait 10 ans que le sujet est posé sur la table de la région, cela fait très peu de temps que le public en entend parler. Dix ans où se sont succédé, M. GAUTHIER avec la Vigie de l'eau, comme structure porteuse au niveau de la CLE, si je ne me trompe pas. Ensuite, Mme PRUVOST avec la Vigie de l'eau au même poste, ces éléments ont été acceptés ou construits, je ne sais pas, par le président du Conseil départemental. Enfin, après les pérégrinations que nous connaissons, la structure porteuse du SAGE GTI est depuis deux ans maintenant, le Conseil départemental et c'est heureux.

Comme l'a évoqué Jean-Luc COUSOT, nous avons passé déjà une année de concertation, donc nous nous connaissons bien. 2017 a été une année blanche, pas pour tout le monde, mais un peu blanche puisque nous nous sommes concertés avec une émanation d'une vingtaine de personnes de la CLE, dont les quatre associations, nous pensons, puisque je parle au nom du collectif Eau, que l'objectif était de nous faire un peu changer d'avis, on peut dire que de ce côté-là, cela a été relativement un échec.

C'est ainsi qu'on débouche en 2018 sur la concertation qui est en cours et qui va se clore avec la dernière séance d'aujourd'hui. C'est intéressant parce qu'en même temps, pendant 10 ans, le dossier n'a pas vraiment évolué, mais plus on concerte, moins cela gêne l'activité industrielle visiblement.

Le bilan à nos yeux des réunions de concertation 2018-2019, je ne m'attarderais pas sur la première séance du 13 décembre où nous n'avons pas pu – je regarde Monsieur le garant –

exprimer notre démarche, c'est dommage, nous avons pu le faire effectivement au moment de l'atelier. Nous pensons que c'est devant l'ensemble du public que nous aurions dû le faire. C'est notre position.

Pour passer à une phase un peu critique des éléments de la concertation, on va passer la parole à Mme Line PERRIN qui est maître de conférences à l'université de La Sarre en sciences humaines, dont c'est le métier d'analyser des questionnaires, de voir les processus de concertation. Donc, je vais lui céder la parole.

Pour ma part, c'est un peu polémique, mais je qualifierais les questionnaires qui ont été effectués d'exotiques.

### *Applaudissements*

**Mme Line PERRIN, maître de conférences :** Bonsoir à toutes et à tous. J'ai participé au deuxième atelier à Contrexéville et j'ai fait effectivement des constats frappants pour une consultation publique qui se voulait démocratique, objective et représentative d'un territoire, ce qui est la définition donnée aussi par le gouvernement sur le site officiel.

Dans mon travail, j'utilise régulièrement des outils des sciences sociales, notamment pour des enquêtes et des consultations. Donc, j'accepte ici de livrer une petite analyse rapide, même si elle ne sera pas exhaustive.

Si on veut atteindre ces objectifs de démocratie et de représentativité, il faut respecter des critères formels en général qui, à mon sens, ici n'ont pas été respectés. Je m'explique en quelques exemples. Si l'on présente plusieurs scénarios, tel que cela avait été le cas, scénarios 1, 2 et 3, et que l'on cherche l'objectivité, il faudrait que les parties prenantes aient un droit de regard que les questionnaires et l'organisation de la consultation. On se rend compte déjà que pour le scénario 3, c'est impossible puisqu'il était concocté lors du premier atelier aux tables.

Il aurait fallu aussi que les sujets soumis à discussion soient comparables, là également trois scénarii, 1 2 3, le premier et le deuxième qui ont été élaborés durant un ou deux ans, je ne sais plus et un troisième qui était élaboré sur des critères complètement différents. Ce n'est pas pour l'exercice qu'on met un troisième scénario, comme nous venons de l'entendre tout à l'heure.

Il faut aussi que les participants puissent être informés de manière complètement égale pour se forger un avis et puissent comprendre aussi un dossier technique, le dossier est extrêmement complexe. Et se baser sur des documents qu'on traite en une heure et demie, voire beaucoup moins, cela paraît assez aléatoire en termes de compétences pour déterminer d'un choix. Ici effectivement, je pense qu'un débat contradictoire, tel qu'il a lieu ce soir sous une autre forme, aurait été plutôt souhaitable au préalable.

Il aurait fallu aussi un temps de parole équitable dans les présentations des deux scénarios, 1 et 2, de la CLE et du collectif Eau, lors de l'atelier 2. Pour y avoir assisté, le temps de parole était carrément inéquitable, donc cela pose un problème aussi, après en termes d'objectivité.

Ensuite, il faudrait s'assurer que les participants soient représentatifs. Il est vrai que tout à l'heure, nous avons vu des tours qui représenteraient la sociologie du territoire, mais si on s'intéressait aux tables le soir même de ce deuxième atelier, très, très nettement, c'est évident que ce n'était pas représentatif.

Il est nécessaire d'avoir aussi des questions non suggestives, qui demandent une seule réponse ou encore qui ne demandent pas d'avis techniques complexes, ou d'autres critères encore. Là aussi, si on regarde les documents, ce n'était pas toujours le cas, donc cela pose problème ensuite pour répondre de façon objective.

Ces critères formels n'étaient donc, à mon sens, pas remplis. En raison de la manière dont les questions étaient posées, on pouvait déjà supputer dans quel sens les résultats iraient, c'est-à-dire plutôt dans le sens du scénario pro-CLE. Ce qui n'est pas normal lors d'une consultation qui se veut objective, je le répète.

Je ne peux pas imaginer que ceux qui ont conçu une consultation, ils en ont l'habitude, ou en tout cas ils ont l'habitude de travailler sur des documents de ce type, n'aient pas eu conscience de ces manquements. Pour moi, les deux essentiels, ce sont le manque d'équité entre les parties prenantes et l'orientation de la consultation et les questions. Cette consultation, au regard d'une démarche démocratique et représentative, est à mes yeux d'un point de vue, ne serait-ce que purement formel, indépendamment de mes opinions, ce qu'on peut considérer comme une orientation des résultats, voire une manipulation, qui sont par conséquent pour moi invalides, non inutilisables. Quand je lis ce matin dans la presse que si on va vers le scénario CLE, c'est évident. Cela l'était déjà avant, à mon sens.

J'étais venue de loin, j'habite dans les Hautes Vosges, à La Bresse. Nous avons des problèmes massifs d'eau d'ailleurs, c'est pour cela que le sujet m'intéresse très particulièrement. On a vécu là de façon absolument cruciale. J'ai le sentiment d'avoir perdu un peu mon temps, pour une espèce d'enfumage, qui en plus a un coût pour les contribuables, parce que le conseil départemental organise cette consultation, c'est coûteux. Donc en tant que contribuables, je pense qu'on est tous concernés et que le Conseil départemental, à défaut d'être neutre, se devait d'organiser une concertation avec plus d'honnêteté.

Voilà, je vous remercie.

*Applaudissements*

**M. Désiré HEINIMANN, garant :** Je voulais poser la question à la dame qui vient de s'exprimer, si c'était son opinion personnelle ou l'opinion du collectif ?

**Mme Line PERRIN, maître de conférences :** C'est une opinion que j'ai livrée, mais comme je le dis, je suis intéressée par le problème de l'eau et de l'écologie en général. Mais c'est mon opinion, en tant que femme aussi qui travaille très régulièrement sur des consultations et des enquêtes.

**M. Désiré HEINIMANN, garant :** Mais la question est claire : est-ce que vous êtes au nom du collectif ou vous êtes à titre personnel ?

**Mme Line PERRIN, maître de conférences :** Non, j'ai intégré le collectif.

**M. Désiré HEINIMANN, garant :** Donc, c'est l'opinion du collectif.

*Brouhaha*

**Mme Line PERRIN, maître de conférences :** Non, je ne défends pas l'opinion du collectif, j'ai travaillé pour analyser effectivement.

**M. Désiré HEINIMANN, garant :** Mais soit vous êtes à titre personnel, vous avez fait un travail pour le collectif, soit vous intervenez pour le collectif et tout ce que vous avez dit, le collectif l'assume.

**Mme Line PERRIN, maître de conférences :** Oui, tout à fait. J'ai même envoyé le papier, je l'ai déposé en ligne.

**M. Désiré HEINIMANN, garant :** Oui, j'ai vu votre papier.

**Mme Line PERRIN, maître de conférences :** Oui, je vous l'ai envoyé, je l'ai envoyé au Conseil départemental. Donc, je ne me cache pas du tout de cette analyse.

**M. Désiré HEINIMANN, garant :** Non, il s'agit d'être justement précis, si c'est bien le collectif, l'avis du collectif.

**M. Line PERRIN, maître de conférences :** Oui, il n'y a aucun problème là-dessus.

*Brouhaha*

**M. Désiré HEINIMANN, garant :** Merci.

**M. Bernard SCHMITT :** Cela fera partie des arrêts de jeu, Monsieur le garant.

Simplement pour dire qu'effectivement, Mme PERRIN s'exprime au nom du collectif. Nous n'avons pas, nous collectif, membres fondateurs, la capacité d'analyse scientifique qu'a Mme PERRIN. Nous avons trouvé que son analyse personnelle, nous l'avons reprise au nom du collectif et lui avons demandé de la présenter ici.

Je voulais simplement revenir sur un exemple caricatural dans la concertation, c'est le sujet de la priorité de l'eau. On ne badine pas avec ces choses-là. On va nous faire croire que le législateur dit que si l'on vient de n'importe où, ce n'est pas important. Est-ce que si l'eau venait du Pôle nord en Boeing, en Airbus A380, puisque j'ai entendu le dire qu'il y avait des problèmes pour nous la livrer ici, est-ce que ce serait raisonnable ? Bien sûr que non, le législateur n'a pas écrit cela pour cela. Il faut savoir raison garder dans un débat.

Sur la composition des ateliers. Effectivement, nous collectif, nous avons essayé de mobiliser nos représentants, nos adhérents et nous avons eu un sentiment de bourrage d'atelier, je ne sais pas si c'est vrai et peu importe. Effectivement ce que nous avons dit, je crois qu'il ne faut pas polémiquer là-dessus, mais nous avons été dans les ateliers et à des tables, il y avait une majorité de gens favorables au scénario de la CLE, disons-le. Que ce soit une construction ou pas, je ne sais pas, mais nous avons lors de la CLE du 25 octobre dit à la présidente de la CLE, de faire attention au lieu de concertation. Plus on est proche des sites de production, plus évidemment la population va être proche de la production. Est-ce que demain, pour décider de l'avenir de la filière nucléaire française, on va faire un référendum de la population de Fessenheim, bien sûr que non. Donc là aussi, savoir raison garder.

On voudrait citer un sondage. Un sondage a été réalisé par une société parisienne qui s'appelle YUGOV et qui nous dit que 25 % des gens, sondage sur les Vosges et sondage sur la France, qui nous dit que 25 % des gens sont nés dans les Vosges et en France, sont favorables au scénario des transferts. Mais que près de 40 % sont défavorables. Cela rejoint d'ailleurs, avec une estimation moindre, le sondage de Vosges Matin paru cet été où 80 % de la population du Vosges étaient défavorables au transfert. 35 % des gens sont sans opinion bien évidemment, parce que le sujet est compliqué, cela a été dit à plusieurs reprises.

Je voudrais terminer ma partie en disant que l'ensemble de cette construction de la concertation a placé le débat sous l'angle uniquement économique, je le dis. Je pense que ce n'est pas l'objet de cette concertation et que ce n'est pas l'objet des décisions à prendre. L'objet des décisions à prendre est de nature environnementale, c'est l'objet de la Directive cadre européenne sur l'eau, de la loi française. Nous devons partir dans la période du réchauffement climatique avec des nappes profondes rechargées, ce qui ne sera pas le cas. Non seulement la nôtre, du sud-ouest, ne sera pas rechargée, mais on va décharger la nappe du sud-est vosgien. Donc je dis que ces décisions-là sont irresponsables. Nous étions mardi soir, et j'arrêtais là-dessus, avec des amis brésiliens et canadiens, qui vivent les mêmes choses avec Nestlé dans leur pays. Les Canadiens ont la chance de coexister avec des peuples premiers. Je ne sais pas si c'est une chance pour les peuples premiers d'avoir coexisté avec les Canadiens. Mais ils nous disent que quand des décisions importantes sont à prendre, ils vont voir les gens des peuples premiers, qui leur disent que si la décision n'impacte pas les sept générations qui viennent, alors on peut la prendre. Vous êtes en train de prendre des décisions à très court terme, préjudiciables à la population.

### *Applaudissements*

**M. Jean-François FLECK, Vosges Nature Environnement :** Pour ma part, je vais revenir sur le fond du débat. Effectivement, on assiste depuis le début de l'élaboration du SAGE, à la prégnance de l'aspect économique, qui conditionne les décisions. Je voudrais quand même revenir sur la question de l'eau, des ressources en eau et des décisions à prendre par rapport à une situation qui nous concerne, à savoir le déficit de cette nappe, qui était de 1 million et qui est aujourd'hui d'à peu près 800 000 m<sup>3</sup>. La démarche qui doit nous animer, c'est bien celle de considérer les ressources en eau disponibles sur le territoire et de voir comment on peut effectivement remettre à niveau cette nappe, voire la reconstituer.

Dans la démarche du SAGE, il n'a été tenu compte finalement que cet aspect du réservoir, alors qu'il y a un deuxième compartiment qui était dans un premier temps pris en compte par le BRGM comme solution de substitution possible, mais qui a été très vite abandonnée. Jusqu'en 2013, ce comportement du réservoir était prévu pour apporter des solutions. En 2013, M. GAUTHIER est intervenu, en tant que président, pour demander si on ne pouvait pas aller voir du côté des GTI sud-est. Démarche qui était ensuite confirmée par Mme PRUVOST et en 2015, on a débouché sur un abandon de cette perspective de substitution, pour s'orienter vers la nappe des GTI sud-est. C'est pour l'histoire.

Ensuite, comment a procédé la CLE ? C'est tout simple. La CLE a commencé dans un premier temps, à partir d'un postulat, qui était celui « on ne touche pas aux entreprises ». Donc Nestlé a dit, ce n'est pas substituable pour le GTI. L'Ermitage a dit, il me faut de l'eau de qualité, ce qui se comprend. Donc, comment on donne priorité aux entreprises ? On affecte les volumes susceptibles correspondant aux besoins et on arrive à peu près à 1,2 million de mètres cubes. Comme on ne peut pas dépasser 2 millions, en ce qui concerne la priorité numéro 1 de la loi sur l'eau, il ne nous reste plus grand-chose. Les habitants sont invités à ma foi n'avoir que la portion congrue, c'est-à-dire à peu près 0,8 million de mètres cubes et pour le reste, il faut aller voir ailleurs. C'est donc le scénario retenu par la CLE, avec dans le même temps, au niveau des Muschelkalk ici, des autorisations complémentaires accordées, sans que cela fasse l'objet d'un débat au niveau de la CLE, à Nestlé, pour une compensation à hauteur de 300 000 m<sup>3</sup>, qui correspond aux 200 000 de moins dans les GTI. Donc vous voyez, c'est des vases communicants. Il y a eu en réalité aucune économie d'eau sur le territoire. Donc, c'est les collectivités qui bénéficient de 0,8 million et dans les Muschelkalk au-dessus, cela n'a pas bougé, pour l'instant c'est 300 000 m<sup>3</sup>. C'est le scénario CLE.

Qu'est-ce qui se passe quand on a une autre démarche, celle que nous préconisons ? Nous considérons qu'à partir des ressources en eau existantes, nous avons le devoir de respecter les priorités d'usage, tel que la loi nous l'indique. On ne commence pas par affecter des volumes à des industriels, on commence par affecter des volumes aux populations, en alimentation d'eau potable, en fonction des besoins identifiés. Là on a mis 1,7 million, cela pourrait être 1,6 million, c'est un ordre de grandeur. Les collectivités, vous l'avez vu. Et on applique cette priorité. Ensuite on regarde, est-ce qu'on peut ouvrir un deuxième robinet ? Il y a l'Ermitage qui a des besoins, justifiés, expliqués, comme cela a été dit tout à l'heure, qui apporte une plus-value aux territoires etc. Donc on considère que cela peut faire partie de la deuxième priorité. Quand on fait la somme de ces volumes affectés, on arrive déjà aux 2 millions à la limite maximum. Cela ne suffit donc pas comme stratégie, parce qu'on a voté quand même à la CLE, le principe de reconstitution de la nappe. Ce qui veut dire qu'il faut qu'on descende ces volumes-là, si on reste là. C'est possible avec des économies au niveau des collectivités, de usages etc. c'est peut-être possible encore au niveau de l'Ermitage, avec des solutions peut-être à envisager du côté de Baudricourt, enfin l'adjoindre à la technique, ce n'est pas la peine, cela fera partie du débat. Mais il y a peut-être possibilité de soulager un peu les prélèvements GTI, tout en restant dans une haute qualité.

Vous voyez qu'à ce stade du raisonnement, le robinet ici pour l'industriel Nestlé, on ne peut pas l'ouvrir, sinon on crée le déficit. On aboutit donc à cette solution-là. Bien évidemment, restent les volumes attribués dans le réservoir des Muschelkalk, pour Nestlé Waters, qui sont actuellement à hauteur de 4 millions d'autorisation, pour seulement 2 millions de prélevés, en 2017. Donc on se pose la question aujourd'hui, qu'est-ce qui justifie cette différence, alors que Nestlé est dans une démarche d'extension, avec prévision d'augmentation du périmètre de protection, avec une recherche sur dix forages. Donc on se dit, actuellement ces Muschelkalk peut-être qui n'a pas autant d'eau qu'on pourrait le supposer, que ce qui est exprimé dans les études d'impact, avec une réserve importante. Donc on se dit aujourd'hui, est-ce qu'on peut attribuer des volumes à Nestlé en compensation de ce qu'ils perdraient dans les GTI pour l'embouteillage ? On se dit, peut-être. Mais on ne peut pas aujourd'hui répondre à la question, cela nécessite un approfondissement des études d'impacts, qui ne sont pas terminées, à savoir est-ce que les prélèvements actuels n'ont déjà pas des impacts importants sur les niveaux, sur les ressources, sur les fontaines, etc, en lien avec la baisse de la pluviométrie. Quelle marge de manœuvre on peut avoir etc. Tout cela mérite des débats. Voilà quelle est un peu notre démarche. Vous voyez qu'il reste à construire dans le détail, mais bien sûr, on reste quand même sur une logique qu'on ne peut pas remettre en cause.

A partir de ces constats, notre conclusion, c'est que les conclusions favorables aux scénarios de la CLE, qui ne respectent pas la loi selon nous, ni l'éthique, obtenues dans les circonstances que l'on vient de rappeler, ne sauraient servir de caution à la poursuite de ce scénario. Nous demandons un moratoire concernant toutes décisions d'autorisation dans les Muschelkalk. Nous demandons que Monsieur le préfet, dont c'est la responsabilité, mette un terme aux autorisations accordées à Nestlé Waters dans les GTI, car elles ne sont plus conformes aux exigences de la loi sur l'eau. Nous demandons que la CLE valide les orientations votées le 3 juillet dernier, qui sont aussi le résultat de l'influence exercée sur la décision de transfert du 26 avril 2016, par des responsables qui font aujourd'hui l'objet d'une enquête judiciaire. Nous exigeons enfin que la CLE retrouve un peu de bon sens et construise la solution qui s'impose, à partir des ressources du territoire. On ne comprendrait pas que la CLE continue sur sa lancée et considère qu'elle a eu un blanc-seing de la population, qui n'est pas représentatif, comme on l'a vu tout à l'heure, pour dire, on peut continuer dans ce sens et donc aller vers les transferts.

Pour terminer, je voudrais quand même aborder une question, puisque le centre du débat, le cœur, c'était l'emploi, l'économie et qu'on nous fait bien sûr ce procès volontiers des écologistes radicaux, qui ne considèrent que l'environnement, qui oublient qu'il y a de l'emploi, qu'il y a des hommes qui vivent et des femmes. Donc, je voudrais quand même vous dire que nous ne sommes pas complètement étrangers à la question de l'économie, loin de là, et que la question de l'emploi fait partie de nos préoccupations depuis le début de notre réflexion. Nous avons recherché les alternatives envisageables pour un impact le plus faible possible. Les irresponsables que nous sommes comprennent et sommes bien sûr sensibles à l'angoisse des salariés, au-dessus de la tête desquels Nestlé Waters suspend une épée de Damoclès, en agitant la menace de 200 suppressions d'emploi.

Dans cette affaire, les salariés se retrouvent otages et ne peuvent que soutenir le scénario qui est censé leur garantir la pérennité de leur emploi. Nous comprenons parfaitement cette réaction qui est parfaitement légitime. Toutefois, nous voudrions apporter quelques bémols à cette soi-disant automaticité, brandie par Nestlé, entre 20 % d'eau en moins dans les bouteilles égalent 20 % d'emplois en moins. Comment expliquent-ils cela ? Quels postes précis de travail sont impactés, dès lors que tout est automatisé ou presque, que cela ait un impact sur le chiffre d'affaires et la rémunération des actionnaires de plus en plus d'exigeants, n'en doutons pas. Comme l'entreprise tient alors à sa marge de profit la seule variable qui reste, c'est la masse salariale, on risque donc d'assister hélas prochainement, avec ou sans bonne source, à des réductions d'effectifs, objectif que ne nous a pas caché le représentant de Nestlé il y a déjà trois ans. De plus, les représentants des élus comme l'Etat, eux aujourd'hui n'ont absolument aucune influence possible sur le moyen de maîtriser le développement et la politique, la stratégie d'un industriel. Donc comment peut-on garantir que l'emploi sera préservé, si on laisse Nestlé continuer à prélever dans les GTI ?

Ce risque existe donc et il est lié intrinsèquement à la politique des grands groupes et il est dangereux de continuer à faire reposer l'intérêt économique d'un territoire sur les mono-industries. Il serait donc judicieux de réfléchir collectivement à un autre développement du territoire. La nécessaire transition écologique nous en donne l'opportunité. Elle nous permet de changer de logiciel, de rompre avec les conceptions anciennes du développement, l'entreprise providentielle, et d'exploiter tous les champs possibles et ils sont nombreux offerts par cette approche : économie d'énergie, énergie renouvelable, économie circulaire, rénovation de l'habitat, agriculture de qualité, filière de transformation, relocalisation de l'économie. Je crois que la liste est très longue. Bref, tout ce qui peut permettre de répondre aux nouveaux enjeux, développer la qualité de vie d'un territoire, et donc son attractivité. Tout cela mériterait développement, ce n'est pas le lieu. Mais il faut savoir que c'est possible, que d'autres le mettent déjà en pratique et que c'est créateur d'emplois non délocalisables. La situation de crise d'aujourd'hui peut être l'opportunité de rebondir positivement et c'est le message que nous voulions transmettre ce soir.

### *Applaudissements*

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur :** Merci M. FLECK, merci mesdames, messieurs. Je vous invite à regagner la scène, merci de bien vouloir prendre place. Comme convenu, les intervenants suivants sont les élus du collectif d'élus, tel qu'ils sont nommés : M. NOËL, membre du collectif d'élus, et maire de Bainville-aux-Saules ou M. GREPINET, je ne sais pas comment vous vous êtes organisés ? Voilà, je vous laisse vous organiser entre vous.

**M. Gérard GREPINET, maire de Valleroy-aux-Saules :** Bonjour à tous.

On est aussi un collectif, on était censé être deux, le second est un agriculteur, donc il est encore en train de traire, donc je serais tout seul. Je m'appelle Gérard GREPINET, je suis le maire de Valleroy-aux-Saules.

En fait, notre histoire, c'est un petit peu particulier, on va vous faire l'historique de ce qui s'est passé pour nous.

Notre histoire démarre avec notre syndicat des eaux, qui s'appelle le syndicat des eaux des Ableuvenettes. Lors d'une réunion du 6 juin, nous avons appris qu'il y avait un déficit sur la nappe du GTI, le secteur sud-ouest, c'est-à-dire Vittel. Les communes adhérentes au syndicat ont découvert à cette occasion des informations sur le SAGE GTI, son périmètre, les 190 communes qui étaient concernées. Les 23 communes adhérentes au syndicat ont constaté que dans un silence complètement assourdissant, depuis plus de huit années, une Commission Locale de l'Eau travaillait sur le sujet. Cela fait quelque chose de drôle de découvrir, quand vous êtes un élu, qu'on est train de travailler sur votre secteur quelque part, que vous n'êtes pas du tout, du tout informé. Les communes adhérentes au syndicat ont découvert également à cette occasion les différents scénarios envisagés par la CLE. Afin de participer démocratiquement aux débats, avec la volonté d'élargir le dialogue et de faire entendre d'autres voix, plusieurs élus ont décidé la création d'un collectif. C'est aujourd'hui ce collectif qui existe et à ce jour, 18 mairies se sont jointes à ce collectif, 18 maires.

En effet, préoccupés du déficit récurrent de la recharge de la nappe du GTI secteur sud-ouest, depuis quelques décennies, soucieux de la ressource en eau pour les générations futures et après avoir écouté les diverses propositions de retour à l'équilibre de la nappe, nous avons décidé de nous impliquer directement dans le débat. Notre collectif rappelle que la ressource en eau est prioritairement destinée aux populations de son territoire, comme le prévoit la loi sur l'eau de 2006 et un décret du conseil d'Etat. La gestion équilibrée doit permettre en priorité de satisfaire les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile, de l'alimentation en eau potable de la population. Que dans un contexte de changement climatique, comme le prouve la sécheresse de l'été 2018, d'autres étant annoncées pour les années futures, il est essentiel de subvenir en priorité aux besoins des populations, des communes en manque de ressources. Le prélèvement d'eau par une société privée pour une valorisation marchande ne peut se faire qu'après l'équilibre entre le prélèvement et la recharge naturelle, ce qui n'est pas le cas. Que le secteur sud-est, donc Valfroicourt, de la nappe GTI est dans une situation d'équilibre très fragile, sensible aux variations de la pluviométrie, que de nouveaux forages risquent d'affecter l'étiage des cours d'eau et de porter atteinte à la biodiversité, que de nouveaux forages dans le périmètre du pompage du syndicat des Ableuvenettes pourraient mettre en péril celui-ci.

La concertation préalable n'a pas comblé nos attentes citoyennes. Cela a priori, on a l'air d'être plusieurs à le penser. Le collectif a proposé aux conseils municipaux de l'ensemble des communes vosgiennes de se positionner sur le projet des transferts. Notre position est claire, en l'état actuel, on ne peut faire de nouveaux prélèvements sur une zone déjà fragile. Il convient de chercher d'autres solutions, toujours dans le cadre réglementaire de la loi sur l'eau.

Voilà, j'en ai terminé. On répondra aux questions, puisque j'ai entendu tout à l'heure des gens qui parlaient de maillage, de solidarité. Donc, je pense qu'il y a des choses intéressantes à développer.

*Applaudissements*

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur :** Merci. Effectivement, comme vous l'avez indiqué il y a un instant, vous pourrez éventuellement, c'est ce qui vaut votre présence sur scène, répondre à des questions qui viendraient de la salle ensuite.

Pour terminer ce tour d'horizon, dernier représentant des industriels Nestlé Waters, en la personne de M. LEVIS, directeur des sites Nestlé Waters Vosges.

**M. Hervé LEVIS, directeur des sites de Nestlé Waters Vosges :** Bonsoir à toutes et à tous.

Je suis Hervé LEVIS, le directeur du site d'embouteillage de Nestlé Waters Vosges. J'ai eu l'occasion de le dire, je représente Nestlé Waters Vosges, mais pas seulement, je représente des salariés, ils sont 1 000.

*Brouhaha de protestation*

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur :** S'il vous plaît, même principe que tout à l'heure, vous aurez tout le loisir de réagir et ce sera de manière certainement plus constructive que de faire de l'invective pendant ces présentations.

*Brouhaha*

**M. Hervé LEVIS, directeur des sites de Nestlé Waters Vosges :** Je disais donc, ils sont 1 000, qui travaillent tous les jours sur ce site et qui sont eux aussi des habitants du territoire.

Pour commencer, je vous remercie pour la tenue de cette concertation, qui a permis à tout le monde de s'exprimer. La concertation a mobilisé l'ensemble de notre territoire et pourquoi cela ? Parce que l'enjeu est collectif. Nous avons échangé, discuté avec un grand nombre au cours de cette concertation publique, qui se déroule maintenant depuis plusieurs semaines. Je souhaite que le dialogue constaté lors de cette concertation puisse perdurer dans le temps. Il ne s'agit pas d'un enjeu pour Nestlé uniquement, nous prenons notre part de responsabilité dans la gestion durable de l'eau, c'est évident. Je pense que des engagements ont été pris et que nous les respectons et c'est la preuve que nous sommes un acteur engagé du territoire.

Nestlé Waters Vosges a d'ores et déjà pris des mesures significatives pour la nappe. Une première baisse des prélèvements de 200 000 m<sup>3</sup> par an dans la nappe des GTI et d'ici à 2020, un effort supplémentaire de 100 000 m<sup>3</sup> grâce à un travail drastique dans nos process industriels et grâce à des investissements. Cela veut dire concrètement, que Nestlé Waters Vosges à fin 2020 prélèvera au maximum 650 000 m<sup>3</sup> par an, au lieu des 1 million qui nous étaient initialement accordés. Qui d'autre peut revendiquer avoir fait de tels efforts ? Donc, on ne peut pas dire que Nestlé Waters Vosges ne prend pas ses responsabilités. On a aussi déjà annoncé que nous participerons au financement du projet de substitution.

*Brouhaha de protestation*

**M. Hervé LEVIS, directeur des sites de Nestlé Waters Vosges :** Beaucoup de choses ont été dites sur les GTI et ces différents rendez-vous ont permis d'échanger sans filtre, jusqu'à

aujourd'hui, avec la clôture de la concertation publique. Depuis le début, nous défendons l'idée d'une solution collective, parce que le sujet nous concerne tous.

### *Brouhaha de protestation*

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur :** S'il vous plaît, je ne devrais pas avoir besoin d'intervenir.

**M. Hervé LEVIS, directeur des sites de Nestlé Waters Vosges :** Parce que le sujet nous concerne tous, industriels, collectivités, habitants, agriculteurs et associations.

Même si nous avons, et nous l'entendons bien, des désaccords sur la forme, je pense qu'au fond, nous avons tous le même objectif, la gestion durable de l'eau. Aujourd'hui, le sentiment que j'ai, notamment en parlant avec des salariés, des habitants de Vittel et des communes voisines, c'est qu'il n'y a pas de gagnant et pas de perdant, mais que la solution envisagée permet un avenir pour le territoire, pour la préservation de la ressource et c'est important de le souligner.

L'eau c'est l'identité de notre territoire, toute notre économie est orientée vers cette ressource. Rappelons que dans le cadre des ateliers, 100 % des participants se sont mis d'accord pour dire que l'eau doit servir prioritairement aux habitants et que pour la majorité d'entre eux, peu importe son origine. On a le droit de ne pas être d'accord, mais il doit s'agir d'une décision collective et c'est la CLE qui décidera de la solution technique. Je rappelle que la CLE représente tous les acteurs du territoire : élus, habitants, associations, industriels, monde agricole etc.

Je terminerais en disant que Nestlé Waters Vosges est un acteur engagé depuis plus de 25 ans sur le territoire, avec des équipes qui viennent du territoire et qui ont tout autant envie que vous, tout autant la volonté de protéger la région et ses ressources. Notre préoccupation, c'est d'imaginer une solution sur le long terme, qui nous permette à tous de vivre ensemble, industriels, tourisme, thermalisme et nous tous les habitants. Je crois profondément qu'il y a un avenir collectif sur ce territoire, mais il ne se construira pas en montant les uns contre les autres. Le collectif, cela commence en effet par l'écoute et le dialogue.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

### *Applaudissements – Brouhaha de protestation*

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur :** Merci monsieur.

Merci pour ces restitutions que vous nous avez proposées, chacun évidemment, avec son point de vue. Comme vous l'avez compris, le but était de rappeler les positions de chacun. Nous entrons dans quelques instants dans la partie débat. Je voudrais juste inviter, pour clôturer cette séquence, comme il l'avait fait pour la première réunion, le président du Conseil départemental, qui est la structure porteuse du SAGE, et qui ne participait pas aux débats. Mais vous allez pouvoir vous exprimer, M. VANNON, si vous le voulez bien, quelques minutes à ce stade, avant de passer la parole à la salle, pour le reste de la soirée.

**M. François VANNSON, président du Conseil départemental de Vosges :** Merci de me donner la parole. Je tiens à mon tour à remercier tous les intervenants, remercier également toutes les personnes qui se sont mobilisées à travers, d'une part les ateliers et d'autres contributions, notamment par le net. Soyez-en remerciés. Moi aussi, j'ai appris un certain nombre de choses et je souhaite que ce débat puisse se poursuivre dans le respect des uns et des autres.

Beaucoup d'intervenants ont fait référence au respect de la loi, j'y souscris totalement. Mais moi aussi, je ne vais pas m'interdire le fait d'avoir aussi recours au respect de la loi. C'est-à-dire que concrètement, je ne peux pas accepter à cette tribune, qu'une intervenante mette en cause mon honnêteté, l'honnêteté de la collectivité que je représente et je dirais surtout, surtout, des collaborateurs et des équipes qui ont réalisé un travail tout à fait remarquable, sans parti pris, en recueillant et en faisant des synthèses des éléments qui leur étaient fournis.

Donc c'est la raison pour laquelle, je me réserve le droit, eu égard des propos tenus à cette tribune, moi aussi d'avoir recours au respect de la loi et je me rapprocherais rapidement de mon conseil car effectivement, on ne peut pas dire n'importe quoi.

*Applaudissements*

**M. François VANNSON, président du Conseil départemental :** Merci. Ceci dit... est-ce la justice...

*Hors micro*

**M. François VANNSON, président du Conseil départemental :** Je vous remercie, vous continuez à constituer mon dossier. Merci beaucoup.

*Applaudissements*

**M. François VANNSON, président du Conseil départemental :** Ensuite, autre point, sur les enjeux qui nous rassemblent ce soir. J'ai toujours été favorable et tout le monde le sait, à ce que la notion d'équilibre l'emporte sur tout le reste. Equilibre, nous sommes attachés à notre environnement, nous sommes attachés à la ressource en eau et nous sommes attachés à donner à cette ressource de la perspective et en tous les cas, nous sommes très attachés à la préserver. C'est le volet...

*Hors micro*

**M. François VANNSON, président du Conseil départemental :** S'il vous plaît, madame, je vous en prie, continuez à abonder mon dossier, je vous en remercie, vous aussi.

Ensuite en deux, il y a effectivement des enjeux et au niveau des habitants du territoire. Nous sommes aussi très attachés à ce que les habitants du territoire puissent bénéficier d'une desserte en eau, de qualité. C'est le deuxième enjeu du SAGE GTI. Là aussi, le Conseil départemental

sera prêt le moment venu à apporter sa contribution pour aider et étayer un aménagement du territoire cohérent.

Enfin troisième volet, c'est effectivement le volet économique. Car je veux bien reprendre les propos de Monsieur le maire de Vittel, c'est-à-dire très concrètement on ne peut pas opposer écologie et économie, je crois que c'est un couple indissociable et c'est aussi lorsqu'on aborde les problèmes avec sérieux et aussi avec perspectives, c'est aussi un gage de modernité. Nous avons plusieurs sujets qui nous attendent effectivement, notamment en ce qui concerne la qualité de nos réseaux. Nous savons très bien que nous devons encore faire engager, avec les structures compétentes, des travaux pour préserver cette ressource, en tous les cas limiter les différentes pertes, que l'on peut toutes et tous constater sur nos réseaux. Bref, le Conseil départemental fera preuve de soutien pour moderniser tous ces réseaux, de manière à conserver un service de qualité, le tout bien sûr en assurant le développement du bassin vittellois.

Merci.

#### *Applaudissements*

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur** : Merci, Monsieur le président du Conseil départemental. Avant de vous passer la parole comme convenu et comme prévu, M. HEINIMANN souhaitait intervenir à ce stade.

**M. Désiré HEINIMANN, garant** : Oui, je souhaitais poser une question, puisque le sujet n'a pas été abordé par M. PERRY, M. SAUVAGE et M. GREMILLET, c'est quel est l'apport de la concertation, qu'est-ce que la concertation vous a apporté. C'était une question posée d'emblée. J'ai bien eu les réponses du collectif, j'ai eu les réponses de Nestlé Waters, j'ai eu les réponses de M. COUSOT, j'ai eu les réponses de M. GREPINET. Donc, si vous pouviez en deux mots me dire quel est l'apport de la concertation. Merci.

**M. Guy SAUVAGE, conseiller départemental** : La concertation, nous sommes passés par une phase quasi-imposée dans la procédure, donc nous avons respecté et tout à fait logiquement, nous avons écouté ce que les personnes présentes avaient à dire sur les propositions faites, je l'ai dit tout à l'heure dans mes propos, sur les travaux faits en amont, est-ce qu'elles m'ont apporté. C'est les réponses qu'on attendait et qui vous ont été présentées tout à l'heure. Voilà c'est l'avis des gens, l'avis de la population, l'avis des associations, l'avis des industriels. Voilà ce que m'a apporté la concertation.

**M. Franck PERRY, maire de Vittel** : Merci Guy.

Dans le même état d'esprit que Guy sur la partie atelier, c'est important de le dire, c'est qu'il y avait en fait tous les univers et concrètement, il n'y a pas une vérité, il y a des vérités. Le fait d'échanger, cela apporte quand même beaucoup, cela fait aussi évoluer vos pensées quelque part, puisque vous avez des informations, je l'ai dit en propos liminaires, que vous n'aviez peut-être pas au départ. Donc, cela a été quand même un échange positif, c'est cela qu'il faut retenir.

Après honnêtement, il faudrait maintenant aller plus loin et voir ce qu'il en découle vraiment, sans mauvais jeu de mots, de toute la partie qu'on a fait jusque ce soir. Voilà.

**M. Daniel GREMILLET, président de l'Ermitage :** Oui, je l'avais dit en conclusion, je me félicite des échanges qu'il y a eus et du temps qu'on a passé ensemble. Je crois que c'est assez remarquable. C'est d'ailleurs rare sur ce qui se passe dans nos territoires, sur une projection de responsabilité, à la fois des besoins des populations dans nos territoires, des élus locaux. N'oublions pas le rôle des maires sur ces territoires concernés, parce que cela dépasse effectivement l'enjeu purement économique des entreprises que nous pouvons représenter et cette concertation durant ces quatre réunions y a largement participé.

Je serais tenté de dire que pour moi en tant que président de la coopérative de l'Ermitage, j'ai pu exprimer ce que nous souhaitions dire par rapport au passé et par rapport au futur. Nous avons pu répondre aux questions durant les deux tables rondes, personne n'a pu repartir et je pense que c'est pareil pour d'autres personnes. Donc je dis, cette concertation a été utile et effectivement, elle a été très précieuse. Je souhaite vraiment qu'on se respecte, puisque c'est de cette manière-là qu'on prendra des bonnes décisions, pour à la fois les habitants, pour nos territoires, mais aussi pour notre économie, parce que l'économie cela fait partie quand même de l'ensemble du décor.

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur :** Merci messieurs pour ces questions et ces précisions. Nous allons passer aux interventions de la salle, du public présent que vous êtes ce soir, que vous constituez ensemble, pour que vous puissiez exprimer à la fois des points de vue complémentaires, il n'y a pas que les acteurs qui peuvent s'exprimer sous forme de message ou de témoignage ou de position, vos positions sur ce sujet qui vous anime tous ici et aussi pour poser des questions, si vous le souhaitez, aux intervenants. Les intervenants n'ont pas vocation à débattre entre eux, mais à répondre à vos questions, à condition que vous souhaitiez poser une question et que vous précisiez à qui elle s'adresse.

Comme d'habitude, il y a quelques petites règles qui ne sont pas très compliquées. D'abord évidemment, le respect de chacun. Priorité à vous, la parole dans le public, c'est-à-dire que nous veillerons et je pense que M. HEINIMANN sera très vigilant là-dessus, à ce que le temps de parole soit beaucoup plus important pour la salle que pour les réponses des personnes qui se sont déjà exprimées. Un respect de l'équité dans la répartition des prises de parole. Pour ce faire, je vous demanderai comme à l'accoutumée, de bien vouloir lever la main pour que je puisse avoir une vision globale et pouvoir anticiper sur les mains qui se sont levées.

Merci pour faire des interventions aussi brèves, c'est juste une question de respect également pour pouvoir partager le temps de parole. Puis voilà, je vous laisse vous exprimer de manière tout à fait libre à partir de maintenant.

Des micros sont à votre disposition. Je vous propose de lever la main pour ceux qui souhaitent s'exprimer. Merci monsieur, une deuxième main, une troisième, une quatrième. Je vais essayer de retenir, en tout cas de... Mesdames merci de votre aide, je vous invite aussi à m'aider à repérer les mains qui se sont levées, au cas où certaines m'auraient échappé.

**M. Jean-Pierre FOURNIER, citoyen de Contrexéville :** Bonjour, Jean-Pierre FOURNIER Contrexéville.

Je vais essayer de faire bref, mais il y a beaucoup de points abordés et donc j'ai noté.

Première chose, j'ai noté que dans le comptes rendus des ateliers et de la présentation, il y a avait 86 personnes sur 165 qui étaient pour la priorité d'usage de l'eau aux habitants, quelle que soit leur origine, mais cela veut dire que 79 % ne sont pas d'accord. Donc en fait, cela ferait 50-50.

Intervention d'Ermitage, je pense qu'il faudra assurer l'Ermitage. En ce qui concerne la majorité du collectif, on n'a pas remis en cause les activités industrielles, on remet bien en cause la valorisation marchande de prélèvements d'eau, cela est important.

Ensuite le collectif d'élus, des trois élus, de M. PERRY, M. SAUVAGE et M. COUSOT. Sachez que contrairement à ce que vous pouvez penser, on n'oppose pas économie et écologie. Je crois que cela devient un leitmotiv qui est un peu fatigant. On est comme vous, on est aussi conscient. J'aimerais aussi dire que nous sommes conscients, tout comme vous, que nous aussi on souhaite un climat apaisé, c'est ce qui vous a été dit par M. SAUVAGE, que nous aussi on ne fait pas de procès d'intention, peut-être d'autres en font en face et qu'on n'est pas forcément idéologues. Peut-être que des gens en face qui nous répondent sont idéologues. Vous n'avez pas le monopole du cerveau et du cœur.

*Applaudissements*

**M. Jean-Pierre FOURNIER :** En ce qui concerne l'intervention de Monsieur le garant, je suis un peu surpris de votre intervention concernant la prise de parole de la CLE.

Vous aviez en face de vous tout à l'heure, vous n'êtes pas intervenu, quand les élus se sont présentés, sans être forcément, siégeant à la CLE. M. PERRY ne siège pas à la CLE, il l'a dit lui-même, il a eu l'honnêteté de le dire. En ce qui concerne, Mme Line PERRIN, c'est une intervention d'une membre du collectif qui a participé, elle a donné un regard technique, suite à ses compétences. Vous devez aussi l'accepter.

*Applaudissements*

**M. Jean-Pierre FOURNIER :** En ce qui concerne l'économie rappelée à la fin, il faut bien savoir que nous sommes dans un contexte de mono-industrie. Je veux rappeler que la mono-industrie, il s'est passé des choses assez négatives et tristes dans le nord de la Lorraine. Donc, soyons prudents également dans cette définition de l'industrie. Cela fait référence aux possibilités d'emplois autres qui ont été proposées par des représentants du collectif. Puis, il a été suggéré que les élus ne sont pas maîtres de décisions des entrepreneurs. Je ferais une seule référence dans votre secteur, l'expérience de Damblain. Damblain, il devait y avoir plein d'entreprises, regardez ce que c'est, c'est une friche.

En ce qui concerne le collectif d'élus, qui ne sont pas d'accord avec les propositions de la CLE, merci messieurs, vous avez été courageux, par rapport à l'ambiance majoritaire qu'on voudrait faire paraître, croire. Pour vous rejoindre, j'ai moi-même demandé au maire de Contrexéville, en juin 2018, de débattre au sein d'un conseil municipal du problème de l'eau du GTI, refus total.

Enfin Monsieur le président du Conseil départemental, il ne faut pas confondre attaque de vos services ou de votre personne, par rapport à des constats faits sur l'animation d'ateliers. On ne remet pas en cause le travail de vos services, il y a un travail formidable qui a été fait. Simplement en toute objectivité, en faisant un tout petit peu de sciences sociales et sciences humaines, on se rend compte que dans la lecture des questions, dans la façon dont les ateliers fonctionnent et même aujourd'hui, on donne priorité systématique aux élus, alors que logiquement la Commission nationale du débat public dit que la parole d'un élu vaut largement celle d'un quidam moyen. Je pense qu'il va falloir être prudent lorsqu'on fait une vraie concertation. Merci.

*Applaudissements*

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur :** Merci monsieur. Intervention suivante.

**M. Désiré HEINIMANN, garant :** M. CATTEAU, j'aimerais juste amener une précision à monsieur.

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur :** Oui, je vous en prie.

**M. Désiré HEINIMANN, garant :** Je n'ai jamais dit que je n'acceptais pas ce que la dame a présenté. Il faut simplement savoir que cette dame a présenté aussi sur le site internet, à titre personnel, les mêmes observations. Donc c'était juste une précision pour savoir si elle s'exprime à titre personnel ou au nom du collectif.

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur :** Merci pour cette précision. Question suivante, une personne possède le micro déjà. Voilà, madame. Ensuite, il y avait d'autres mains par là. Merci de bien vouloir vous présenter.

**Mme Arlette JAWORSKI, adjointe à l'environnement à Contrexéville :** Merci. Arlette JAWORSKI, je suis adjointe à l'environnement à Contrexéville.

Je voulais faire des constats. Je me pose des questions sur le rôle de l'Etat dans cette situation, dans la situation dans laquelle nous nous trouvons actuellement. C'est une situation qui date de plus de 40 ans. Qu'a fait l'Etat pendant ces 40 ans ? En aucun cas, il n'a averti et informé les populations, ni les élus, il n'a pas protégé la ressource, il n'a pas protégé les populations non plus. On nous demande maintenant de choisir et de trouver une solution extrêmement rapidement, alors que c'est une situation qui est bien antérieure. Mais où était passé l'Etat ? On assiste actuellement dans la population à une défiance généralisée vis-à-vis de l'Etat. Elle se confirme malheureusement là. Où est passé l'Etat, je me demande bien. Qu'est-ce qu'il a fait et pourquoi on arrive maintenant à une situation cruciale et pourquoi on nous demande de

choisir en quelques mois une situation qui va décider pour les générations futures et cela il faut en tenir compte.

La ressource en eau, comme toutes les ressources naturelles, est une ressource limitée, on ne peut pas laisser impunément consommer et ne parler que de croissance. Il faudra limiter à certains moments les prélèvements et ce sera une décision qu'il faudra prendre aussi. Il y a des limites à l'utilisation des ressources. Voilà.

### *Applaudissements*

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur** : Merci madame. Intervention suivante.

**M. Jean Christophe, Valfroicourt** : M. Jean-Christophe à Valfroicourt. Je suis paysan. J'ai le bon sens paysan et j'ai les pieds sur terre. Je n'ai pas pu, par rapport à ma profession, intervenir dans les ateliers. J'étais intervenu à la première séance sans avoir le micro, là on me l'a passé, je n'avais pas eu la patience d'attendre. Je vais répéter ce que j'ai dit, j'avais suggéré, c'est plutôt des commentaires. Je ne suis pas pour, ni contre, il faut faire avec le bon sens. J'avais suggéré de s'éloigner du pompage du syndicat des Ableuvenettes, parce que si on ne va pas perdre 5 km par rapport à l'ensablement, par rapport à tout ce qui peut y avoir, cela me semble d'une logique toute naturelle que de pomper à 500 m ou à 1 km.

Le deuxième point, c'est si les pompages se font sur le site de Valfroicourt ou à côté et que le piézomètre indique une baisse de la nappe, quelles dispositions seront prises pour sécuriser l'alimentation en eau aux habitants ?

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur** : Merci, monsieur. Jusqu'à présent, il y avait l'expression de différentes positions. Là vous posez une question, alors évidemment, je propose à qui se sent compétent pour vous répondre techniquement d'intervenir, s'il le souhaite. J'en profite pour vous rappeler que comme pour chacune des réunions, tout est enregistré. Donc vous pourrez évidemment retrouver vos messages et tout sera mis en ligne évidemment à l'attention des interlocuteurs que vous avez pu interpeller dans vos interventions.

Je ne sais pas si quelqu'un veut intervenir à ce stade pour répondre techniquement à cette question à monsieur. Sinon, nous passons à la question suivante. Vous avez un élément de réponse M. FLECK, alors saisissez-vous du micro qui doit être parmi vous. Voilà, je vous laisse. Vous le passez entre vous.

**M. Jean-François FLECK, Vosges Nature Environnement** : Oui. Je voudrais simplement apporter un élément de réponse qui nous a été donné par l'hydrogéologue agréé que nous avons consulté, M. VANÇON, et qui a bien clairement précisé, et c'est d'ailleurs l'avis aussi du BRGM, qu'il y ait une surveillance de mise en place à travers des piézomètres sur la nappe piézomètre qui n'existe pas, de manière à observer son évolution, avant même de prendre une décision déjà et également, d'installer une mesure de jaugeage des cours d'eau, de manière à suivre également leur évolution dans le temps, sur un ou deux ans, avec l'évolution de la pluviométrie, de manière à avoir des données précises sur le comportement de la nappe, sur sa relation avec les cours d'eau, avant de prendre une décision.

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur** : Merci pour cette réponse.

Question suivante. Qui avait la parole ? Merci de vous exprimer, puisque je ne vois pas forcément tout le monde en même temps. Dès que vous avez le micro, je vous laisse vous présenter.

**Mme Renée Lise ROTHOT, citoyenne de Vittel** : Bonsoir. Je m'appelle Renée Lise ROTHOT, je suis une habitante de Vittel. J'anime aussi, je vous le dis au passage, une page qui s'appelle L'Eau qui mord. J'ai participé à toutes les étapes de cette concertation. Je ne veux pas poser des questions, ni aux organisateurs, ni aux élus de la CLE. Je regrette simplement qu'il n'y ait pas eu de réels débats et que les conclusions, on s'y attendait, vont dans le sens de la décision de la CLE. Je voudrais, avec tout le respect que je vous dois, vous faire partager mon sentiment.

En cette période de réchauffement climatique, je trouve que c'est une folie complète de laisser pomper toute l'eau des habitants par une entreprise privée transnationale. Je dis bien toute l'eau des habitants, puisque cette compagnie prélève dans les trois nappes. Je trouve que c'est folie de laisser transporter cette eau à des milliers de kilomètres. Je trouve que c'est folie de laisser fabriquer des milliards de bouteilles plastiques qui sont balancées aux quatre coins du monde. De l'eau qui est perdue à jamais pour notre territoire. Du plastique qui pollue massivement la planète et empoisonne le vivant. Nous voyons comment Nestlé opère à Vittel-Contrexéville depuis 50 ans.

Les Canadiens de l'Ontario, les Brésiliens de Sao Lourenço, que nous venons de rencontrer il y a quelques jours et avec qui nous sommes désormais unis, toutes ces personnes nous ont expliqué les pratiques de Nestlé dans leur pays. Ce sont les mêmes, les mêmes qu'ici. Mais ils osent dire tout haut ce que certains d'entre nous commencent à penser tout bas. C'est-à-dire que Nestlé a des pratiques criminelles. Mais oui, Nestlé pratique le crime contre l'environnement, le crime écocide. Cela va peut-être vous choquer, mais je vous le dis avec beaucoup de gravité, Monsieur le président du Conseil départemental, je vous le dis avec beaucoup de gravité mesdames et messieurs les élus de la CLE, qui soutenez Nestlé depuis si longtemps, vous vous rendez complices de ce crime.

Dans quelques années, 20 ans, 30 ans, dans pas très longtemps peut-être, qu'allons-nous répondre à nos enfants, à nos petits-enfants, quand ils nous demanderont, mais qu'avez-vous fait de l'eau, c'est quoi ces fermes abandonnées, ces usines fermées, ces hôtels en friche, ces commerces fermés, aussi, c'est quoi ? Que sont devenus les arbres, les oiseaux, les papillons, les poissons ? Pourquoi je ne peux pas rester ici, dans la maison de mes parents ? Pourquoi je ne trouve plus de travail ? Pourquoi je suis obligé de partir ? Qu'avez-vous fait de l'eau ?

L'eau c'est la vie, pas le profit. Alors, dites non à Nestlé.

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur** : Merci madame pour cette intervention.

*Applaudissements*

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur :** Intervention suivante. Je voudrais à ce stade remercier les personnes qui se sont exprimées jusque-là pour avoir donné la tonalité souhaitable pour ce débat. Chacun s'exprime avec son cœur, comme cela a été dit précédemment, mais de manière respectueuse pour tout le monde. Merci.

Monsieur ?

**M. Daniel BOURGEOIS, maire de Madecourt :** M. Daniel BOURGEOIS, maire de Madecourt.

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur :** Attendez, on va laisser s'exprimer monsieur qui a commencé et puis je vous laisse évidemment répondre, puisque vous êtes interpellé, je le comprends bien. Monsieur, je vous en prie.

**M. Daniel BOURGEOIS, maire de Madecourt :** C'est un constat entre 2005 et 2018. En 2005, Monsieur le préfet a pris la décision d'autoriser un forage à Nestlé Waters. Ce forage, disons à côté de notre forage à nous, mais une quarantaine de mètres plus profond. Donc, je dis que Monsieur le préfet, le fait d'autoriser un forage beaucoup plus profond que le nôtre est en dehors de la loi, il est hors-la-loi.

2010, il y a eu la CLE. La CLE est toujours sur l'impulsion de Monsieur le préfet, puisque c'est lui qui a désigné les membres. Comme par hasard, nous sommes au syndicat des Ableuvenettes, aucun élu sur 32 communes n'a été présent à la CLE.

2018, le 6 juin, nous avons eu par notre président du syndicat des Ableuvenettes comme quoi il y avait la CLE et des dispositions vis-à-vis de nappe GTI. Je pense quand même qu'en plus de 15 ans, il a fallu attendre avant qu'on n'ait quelques informations. Je dis que c'est honteux.

L'autre chose, c'est par rapport à la nappe GTI. En son temps, le DRGM a précisé que d'ici 2030, la nappe GTI perdrait 18 mètres et ils avaient bien précisé qu'en l'état actuel des choses, c'était en 2010.

Aujourd'hui, avec la sécheresse qui ne fait qu'accentuer, je demande à ce que la DRGM refasse une analyse, ainsi que la loi sur l'eau par rapport aux ruisseaux et tout ce qui s'en suit. Merci.

*Applaudissements*

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur :** Merci, monsieur.

Alors, avant de repasser la parole dans le public, effectivement, M. LEVIS m'a fait signe. Vous avez été interpellé précédemment, vous voulez... ?

**M. Hervé LEVIS, directeur du site de Nestlé Waters Vosges :** Excusez-moi. Je me lève parce que c'est très désagréable, donc, je ne vois pas à qui j'ai affaire.

Je vais juste vous donner raison, madame, sur un point. Vous avez raison, il est grand temps de prendre des décisions. Vous avez parlé de choses qui sont importantes, effectivement, de l'eau,

de l'avenir du territoire autour de l'eau, des niveaux des nappes phréatiques, et je crois que la concertation publique, tous ces sujets ont été débattus avec la plus grande transparence et avec tous les arguments possibles. En tout cas, nous avons essayé, nous, lorsque nous étions sollicités, d'amener des réponses.

Il y a une chose que j'ai du mal à accepter, c'est : un, de vouloir parler, ramener ce débat, cette problématique à quelque chose d'international, alors que quelque part, le sujet qui nous préoccupe est très local. Ça, c'est le premier point. Vous pouvez aller chercher des Canadiens, des Brésiliens, qui vous voulez. Effectivement, comme de toute manière, la plupart de l'assistance ne connaît pas le sujet et que moi-même, j'avoue ne pas être au fait des choses que vous évoquez, ça sera très difficile à un moment qu'on en discute.

Le deuxième point que j'ai du mal à accepter, c'est d'être traité de criminel. Vous savez, je suis un habitant du territoire depuis 15 ans. Mon fils y est né ; alors, ma fille, à quelques mois près aurait pu naître ici aussi. J'y suis très attaché. Et être traité de criminel, croyez-moi bien, avec l'attachement que j'ai pour ce territoire, je le vis très mal. Alors, vous pouvez continuer ainsi. Ce que j'évoquais et mon souhait, c'était justement qu'on arrête de monter les uns contre les autres et qu'on arrive enfin à trouver une solution collective. Je constate que hélas, pour certains, ce n'est pas la volonté. C'est dommage parce que je crois vraiment qu'il y a des solutions pour ce territoire et des solutions pour le futur du territoire. Merci.

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur** : Merci, monsieur.

*Applaudissements*

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur** : Si vous souhaitez réagir, merci de lever la main. Je crois qu'un micro est déjà en possession en route et ensuite, on vous passera la parole. Monsieur qui avait levé la main ici. Y en avait-il d'autres de ce côté-là ? Là-bas, on va vous apporter un micro, monsieur ou madame ? Monsieur, je vous en prie. Merci de vous présenter.

**M. Sylvain LOISON ?, citoyen de Vittel** : Bonsoir, Sylvain LOISON ?.

Je suis très concerné par le sujet. Je suis né à Vittel. Mon père, mon grand-père, mon arrière-grand-père et on remonte de plusieurs siècles, donc, je connais bien l'histoire de Vittel. Et en fait, quand on veut détruire un sujet important qui touche des choses très complexes, très profondes, il suffit de ramener un débat technique. C'est ce qui est arrivé. Et ça, pour cela, Nestlé est infiniment plus fort. Pour un marteau, tous les problèmes sont des clous. J'ai un peu cette impression-là.

Alors, il y a deux sujets dont on ne parle pas. Monsieur le président de Nestlé Waters a dit qu'il ne fallait pas internationaliser. Mais on juge un arbre à ses fruits, on juge Nestlé sur son œuvre. Et j'ai passé des journées entières à regarder des vidéos sur leur manière de gérer le cacao, etc. Pas seulement l'eau, ce n'est pas seulement Nestlé Waters. Et ça en dit très très long. Alors, je voudrais parler d'une chose importante qui était complètement oubliée, c'est l'histoire, par exemple, de Vittel. Vittel est née d'un rêve et d'une verticalité. C'est-à-dire que ce n'était pas simplement : « Oh là là, comment on va faire du pognon ? On a de l'eau, on va la vendre. Ouais.

Et puis, on pourra s'acheter des trucs. » Ce sont des gens qui ont rêvé, des êtres humains qui ont travaillé ensemble, qui ont aimé cet endroit, qui ont développé autour d'éléments tels que la beauté, la santé, des éléments très verticaux qui apportaient du bien-être à des milliers, des milliers, des millions de gens, enfin, des centaines de milliers de gens en tout cas. Et cette verticalité, c'est ce qui a fondé Vittel jusqu'en 1980.

Et je dirais, bien sûr, il y a un autre aspect très important, cette richesse s'est faite autour d'une famille, bien sûr, mais la famille était étendue à tout Vittel. Je fais appel aux gens qui ont plus de 50 ans, on va dire, c'est que quand on était gamin, on avait une impression de sécurité. Il y avait une richesse qui ruisselait justement et le capital qui maintenant va uniquement vers Vevey ou la Suisse ou je ne sais pas où d'ailleurs, elle est aussi dans les bâtiments qui ont fait la réputation et la beauté de Vittel dans les commerces de Vittel. Il y a toute une vie qui est autour de ça. On se sent en sécurité et ça, c'est tout l'honneur de ceux qui ont construit Vittel. Et là, on a donc Nestlé Waters, mais en fait, on voudrait nous faire croire que c'est la continuité. Non. En fait, Nestlé Waters veut non pas préserver le territoire, mais préserver évidemment les associés, les actionnaires, notamment un qui veut plus de 16 % sinon, il s'en va ; j'ai entendu plein de trucs comme ça. Enfin, c'est épouvantable. Et en fait, c'est un prédateur international financier. On ne peut pas lui en vouloir, c'est sa nature. Et elle est faite pour ça. Je ne déteste pas Nestlé, c'est simplement une maladie, ce n'est pas une entreprise qu'il faut contrôler. On ne peut pas demander à un crocodile de ne pas mordre, on peut simplement demander à ceux qui sont censés nous protéger de le mettre dans l'enclos. C'est ça le véritable problème. Et je pense que ceux qui ne le font pas et je pense au président du Conseil général qui nous a menacés simplement parce qu'on a osé dire : « On n'est pas d'ailleurs dans une monarchie », il n'y a pas de crime de lèse-majesté à interpellier. Et s'il y a de la vigueur dans les propos, ce n'est pas parce que nous ne sommes pas des citoyens responsables et respectueux. Simplement, on peut être écoeuré par des situations.

Voilà, c'est tout ce que j'avais à dire.

*Applaudissements*

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur :** Merci monsieur. Alors, quelle que soit l'analyse qui pourra en être faite, je vous invite à continuer effectivement à garder de la vigueur dans les propos, tout en restant non diffamant et non accusateur comme beaucoup l'ont fait jusqu'à présent.

Monsieur, vous avez levé la main, mais quelqu'un s'était d'abord exprimé là-bas, je crois. Alors, on va alterner comme ça de temps en temps.

**Mme Marie-Françoise FOURNIER, citoyenne de Contrexéville :** Marie-Françoise FOURNIER, Contrexéville, membre du collectif.

Je pense que là-dessus, on va tous être d'accord, je pense qu'il y a même un gros consensus, nous sommes entrés dans une ère d'urgence écologique et les problèmes de l'eau en est une des tristes réalités.

A ce sujet, je tiens à remercier M. SAUVAGE pour son précieux conseil de ne pas laisser le robinet couler lorsqu'on se lave les dents. Merci beaucoup, on n'y avait pas pensé.

Je voudrais revenir aussi sur les propos de M. PERRY de ne pas opposer économie et écologie. Mais je voudrais savoir : où est la logique écologique de pomper l'eau pour l'embouteiller dans du plastique et la transporter aux quatre coins de la planète ?

Pour conclure, je voudrais simplement vous dire : je pense qu'on ne peut pas prélever sur la nature davantage que ce qu'elle peut reconstituer. Merci.

*Applaudissements*

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur** : Merci, madame.

Autre question ici, et ensuite on repart par là-bas.

Monsieur, merci de vous présenter également.

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur** : Parlez bien près du micro parce que vous connaissez ce phénomène de Larsen qui se produit quand on parle trop loin du micro et surtout parce que vous êtes en face aussi, tout à fait.

**M. Frédéric MATHIEU, citoyen de Mirecourt** : Oui, bonsoir. Frédéric MATHIEU, résident à Mirecourt, secteur nord du GTI.

Alors déjà, j'aurais une question : parmi toutes les personnes qui ont participé aux ateliers, étant donné qu'il y avait 190 communes de concernées, quelles sont les personnes qui venaient du secteur sud-ouest ? Si vous pouviez lever la main. Non, pas les mairies, les habitants, tous les participants. Sud-ouest. Ça fait peu.

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur** : Oui, il doit y avoir quatre, cinq, six mains qui se sont levées, sept, huit... une dizaine. Ah si, un peu plus. Allez, il y a les mains qui se lèvent au fur et à mesure.

**M. Frédéric MATTHIEU** : Du secteur sud-est et du secteur nord ? Secteur nord, moi je viens du secteur nord. Alors, Monsieur le maire de Villers aussi.

Ma question était le préalable au deuxième atelier. Il a été précisé qu'au premier atelier, les deux présentations du BRGM, celle de la CLE et celle du collectif Eau 88 faisaient état d'un écart de 6 millions de mètres cubes dans la ressource disponible. Or là, il y a un problème, c'est que si on considère qu'il va falloir approvisionner Vittel, Contrexéville avec la nappe sud-est, on va vite mettre en déficit la nappe sud-est, étant donné les calculs de l'étude présentée par le collectif Eau. Est-ce qu'à terme, il est prévu pour approvisionner les habitants de Vittel d'aller chercher dans la nappe nord qui est juste à l'équilibre ? Ça, c'est la première question.

J'avais une question à M. PERRY, par exemple. Je comprends que vous défendiez l'emploi de Nestlé, étant donné qu'on sait déjà que cette année, le club Méditerranée va ouvrir avec un mois de retard. J'imagine que ça va être...

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur :** Oui, alors je vous laisserai répondre, M. PERRY, tout de suite après. Je vous laisse terminer votre intervention, monsieur, si vous voulez bien.

**M. Frédéric MATTHIEU :** ... Non, non, ça n'a rien à voir, je sais bien, mais au niveau commercial, bien sûr, ça va créer un impact sur le tourisme. Que va-t-il en être des touristes quand ils vont apprendre qu'ils ne boivent plus de l'eau des GTI, à votre avis ?

Alors ensuite, j'aurais une question à M. GREMILLET. Alors, peut-être que la législation a changé et que ce n'est plus possible. Dans le cas où vous recycleriez l'eau de votre tour de séchage, est-ce que vous pourriez l'employer, compte tenu de la nouvelle législation, pour le nettoyage des véhicules et des bâtiments ? Sachant qu'à l'heure actuelle, forcément, la loi française vous l'interdit, mais que la directive-cadre sur l'eau impose à faire le maximum d'économies dans le cadre de la préservation des nappes souterraines. Et éventuellement, pour poursuivre, si vous avez, étant donné qu'il y a plus de 100 SAGE en France et donc d'autres entreprises doivent forcément être concernées par cette problématique, est-ce que vous verriez un inconvénient, vous et M. GAUTHIER, à essayer de lancer un référendum d'initiative parlementaire de manière à ce que nous revoyions cette loi qui vous interdit de recycler votre eau ?

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur :** Alors dans l'ordre. Merci, monsieur, pour ces interventions, suggestions à travers vos questions. M. PERRY et puis M. GREMILLET.

**M. Franck PERRY, maire de Vittel :** Merci.

Monsieur, je vais vous répondre concernant déjà le Club Med. Alors, le Club Med, c'est vrai qu'il va ouvrir sa saison trois semaines après, mais il va la fermer trois semaines après. C'est sûr que le débat sur l'eau fait un petit peu d'écho au niveau national, il faut être très clair. Juste pour être très clair avec vous, les habitants français boivent de la Grande source, pas de la Bonne source, donc, pas de celle des GTI.

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur :** M. LEVIS, vous voulez préciser quelque chose ? Et puis M. GREMILLET aussi qui a une réponse à donner à une question précise.

**M. Hervé LEVIS, directeur du site de Nestlé Waters Vosges :** Oui et juste pour vous rassurer, l'eau est fournie par Nestlé Waters Vosges au Club Med.

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur :** M. GREMILLET, votre voisin de gauche.

**M. Daniel GREMILLET, président de l'Ermitage :** Oui, alors, on a vraiment... c'est le moyen de nous faire parler avec le projecteur. Je ne sais pas s'il est encore nécessaire, mais si on pouvait l'arrêter, ce ne serait pas mal. Ça serait une économie d'énergie d'ailleurs.

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur :** Je ne sais pas. Je ne suis pas compétent sur cette partie, mais c'est une bonne suggestion.

**M. Daniel GREMILLET, président de l'Ermitage :** Sur la question effectivement, aujourd'hui, l'Ermitage à travers ses process, c'est 180 000 m<sup>3</sup> d'eau qui sont produits sur le site de l'Ermitage, d'où le différentiel entre l'eau consommée et l'eau prélevée au niveau du GTI. Et déjà aujourd'hui, l'eau est utilisée pour laver les camions, etc. Tout ça, c'est autorisé. Et effectivement, au niveau parlementaire, et je l'avais évoqué et Jean-Jacques GAULTIER en tant que député, vous avez deux assemblées aujourd'hui qui se sont mobilisées pour faire évoluer la réglementation française parce que vous avez raison, dans certains pays de l'Union européenne, l'eau recyclée de la qualité que nous produisons pourrait être réutilisée à des fins alimentaires.

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur :** Merci pour cette réponse courte.

Allez-y, quand je vous fais signe pour le micro, ça ne vous dérange pas de donner le micro rapidement pour que les gens puissent s'exprimer en continu. Je vous laisse vous présenter également et ensuite, on revient dans ce secteur de la salle.

**M. Pierre ORY, préfet des Vosges :** Oui, bonsoir à tous. Je suis Pierre ORY, le préfet des Vosges. J'ai été interpellé à plusieurs reprises.

Je n'étais pas en poste dans les années 80 qui ont été évoquées. On m'a dit : « Il y a 40 ans, l'Etat... » Je vais revenir sur ce point. Déjà, je voudrais faire une ou deux observations. Déjà sur le processus même, un mot pour dire que contrairement à ce que j'ai entendu, entendu dire, je le regrette, je le regrette profondément, je considère qu'il y a eu un dispositif de concertation sous le contrôle de la Commission nationale et de son représentant qui était et qui est ambitieux. J'ai personnellement connu sur d'autres sujets des concertations, des débats publics, des concertations de ce type ; elles n'avaient pas toutes ce même niveau d'exigence, de sophistication, de volonté de restitution. Je tiens à le dire parce que j'ai été assez choqué de la démonstration qui a tenté d'être faite et de mettre en cause la méthode. Je le regrette profondément. Je le regrette d'autant plus que je trouve qu'on est au cœur de nos travers franco-français où tout le monde réclame la concertation. Dès lors qu'elle ne convient pas dans ses attendus ou dans ses résultats, on la remet en cause. Moi, je le regrette. Il fallait une concertation ; on n'y était pas obligé. C'est un choix politique au bon sens du terme. Il est parfaitement assumé, c'est une bonne chose.

Après, qu'est-ce qui va se passer ? Les questions étaient posées, certains élus ont répondu ; je les en remercie. Ce qui a été dit, ce qui a été au fond exprimé et qui est désormais capitalisé va servir à nourrir d'autres débats. Les choses ne sont pas totalement figées au demeurant. C'est vrai qu'on a le choix entre deux grands scénarios aujourd'hui, on ne va pas se raconter d'histoire. Ma position à moi, elle est claire, je l'ai exprimée à de nombreuses reprises publiquement : ni assécher le territoire et ses habitants, ni assécher l'économie du territoire. Je n'en sortirais pas comme préfet. Mais je ne suis pas seul dans cette affaire. Première observation que je voulais faire.

Deuxième observation, j'ai entendu : « Qu'a fait l'Etat depuis 40 ans ? » Mais l'Etat a fait. Ce qu'il faut avoir à l'esprit, c'est que nous n'avions pas collectivement, qu'on le regrette, qu'on le déplore, probablement, mais nous n'avions pas collectivement la même sensibilité à ces questions dans les années 50, dans les années 60. Il faut le dire. On exploite la nappe depuis le deuxième empire, depuis 1850-1860 dans nos territoires. Et les années 60 ont été des années de forte exploitation de la nappe. Pour autant, il y a 40 ans dans les années 80, à partir des années 70-80, on a bien vu effectivement que cette exploitation importante, massive conduisait à un déséquilibre de la nappe. Mais l'Etat n'est pas resté inactif. J'ai entendu tout à l'heure un intervenant parler d'une décision à propos d'un forage illégal. Je conteste absolument. Il faut arrêter ce délire de faire croire que l'Etat prendrait des décisions illégales ; l'Etat prend des décisions qui sont parfaitement règlementaires, contrôlées, sous le contrôle du juge administratif et du reste, je connais beaucoup d'associations qui ne se gênent pas et c'est bien naturel. C'est ça la vie démocratique. C'est son honneur, et sa vivacité, et sa tonalité, sa tonicité, ses associations. On ne se gêne pas, je me tourne vers eux. MM. SCHMITT et FLECK ne se gênent pas pour aller, et encore une fois c'est naturel, devant le juge administratif faire trancher des points de divergence. Ça nous arrive. C'est normal, c'est la vie démocratique. Ça ne me choque pas, ça ne me choque pas, il faut arrêter de dire que l'Etat prend des décisions illégales. Tout ça se fait sous le contrôle du juge.

Dès les années 81 et même auparavant, mais à partir de 81, tout un corpus règlementaire a commencé à émerger qui a soumis peu à peu les autorisations à un cadre exigeant. A partir de 81, un décret est intervenu qui faisait obligation d'autoriser les forages à plus de 40 m, par exemple. Ça fait presque 40 ans. A partir des années 90, les textes ont continué. En 2003-2004, ce secteur...

Madame, tout le monde n'a pas le même niveau de connaissance sur le sujet que vous... permettez que je m'exprime, j'ai été mis en cause, interpellé en tout cas comme représentant de l'Etat, je peux m'exprimer aussi. Voilà, un peu quand même, mais...

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur** : Je surveille la montre, madame, je surveille la montre ; nous en sommes à trois minutes.

**M. Pierre ORY, préfet des Vosges** : C'est important, il me semble, d'expliquer aussi qu'on n'est pas dans une jungle. Il faut arrêter avec cette idée qu'on fera n'importe quoi, que ça vous plaise ou pas, madame, je vous le dis. Je vous le dis.

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur** : Madame, s'il vous plaît. Vous pourrez réintervenir si vous le souhaitez, mais pas dans ces conditions.

**M. Pierre ORY, préfet des Vosges** : Je ne sais pas si ça sera souhaitable. Alors donc, je continue, à partir de 2004, zone de répartition des eaux, là aussi, autorisation, ré-autorisation. Il faut arrêter cette affaire, encore une fois, de dire qu'on a fait n'importe quoi. Les autorisations qui ont été délivrées à Nestlé Waters puisqu'on en parle, l'ont été faites dans un cadre conforme. Voilà ce que je voulais vous rappeler.

Troisièmement, j'ai entendu parler de moratoire sur le Muschelkalk. Moi, je pense que ça fait maintenant longtemps, contrairement à ce qu'on dit, que le débat est sur la table. Alors moi, je veux bien que certains disent, y compris des élu(e)s, j'ai tendance à le regretter, que certains disent : « On ne nous en a pas parlé, on a découvert ça le 18 juin dernier. » J'ai entendu dire. Moi, je suis stupéfait d'entendre ça. Cela fait des années et la CLE existe depuis dix ans, ce n'est pas le préfet qui l'a nommé, mes prédécesseurs qui ont nommé un élément. Le préfet avait la responsabilité sur un collègue, c'est tout. Il y a des élu(e)s de partout qui depuis dix ans débattent de ces enjeux dans la CLE. Il faut là aussi raison garder et cesser de faire croire que d'un seul coup, le sujet deviendrait urgent, l'épée dans les reins, et qu'on n'en avait jamais parlé jusque-là, ça n'est tout simplement pas vrai. On en a parlé depuis des années. Simplement, là où nous avons une contrainte, je vous le dis, en calendrier, nous avons une contrainte en calendrier, c'est que le SAGE, le schéma d'aménagement intervient dans le cadre prescriptif d'un schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux qui est plus vastes que notre SAGE GTI. Et c'est ce schéma directeur qui, lui, arrêté au niveau du bassin, qui lui fixe cette échéance de 2021 avec les exigences qui y sont attachées de retour à la qualité et surtout à l'équilibre quantitatif de la nappe. C'est ça, notre sujet. C'est pour ça qu'aujourd'hui, les choses se sont en quelque sorte un peu accélérées.

Mais franchement, pour vous dire le fond de ma pensée, demander encore des moratoires ou dire qu'on va faire encore, encore, moi je veux bien. Cela fait neuf ans que la CLE a été installée, neuf ans. Moi, je pense qu'il est maintenant temps que chacun prenne ses responsabilités. Merci.

#### *Applaudissements*

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur :** Merci, monsieur. M. FLECK, vous avez... Chut, s'il vous plaît. S'il vous plaît. Alors, on va vous passer la parole, monsieur, tout de suite après avoir entendu la personne qui est en possession du micro. Ensuite, on revient devant et vous avez vu que ça commence à s'animer. Donc, je vais vous demander de continuer dans la même tonalité, si vous le voulez bien. Des personnes sur scène ont demandé à répondre également. Donc, on va essayer de faire les choses dans l'ordre et alternativement. Une première intervention de la salle en complément, mais monsieur, vous êtes déjà intervenu, sauf erreur, non ? Non ? Alors, allez-y, madame, passez-lui le micro et puis monsieur se présente, nous fait part de son intervention, ensuite, je me tourne vers la scène pour une réponse ou deux à ce qui a été dit et ensuite nous retournons vers la salle.

**M. Jean-Marie CHEVRIER, citoyen de Valfroicourt :** Moi, c'est Jean-Marie CHEVRIER à Valfroicourt. Au cœur du problème Valfroicourt.

Je regrette que pendant toutes ces séances, on n'ait pas parlé du problème essentiel, c'est-à-dire de la recharge du GTI. On a reçu cette semaine une revue de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse qui précise bien que sur la nappe de grès du Trias inférieur à Vittel, c'est l'équilibre quantitatif qu'il faut voir en priorité.

J'ai ici le document qui nous a été remis et qui représente les trois sites du GTI sur ce secteur (secteur sud, sur le secteur nord et secteur sud-est). Pour parler clairement, c'est secteur Vittel,

Mirecourt et Valfroicourt. Le secteur de Vittel, il est en brun, ce qui représente un peu la terre sèche. Le secteur sud, sud-est en vert qui représente la campagne. Et le secteur nord en rouge, bleu excusez-moi, en rouge, qui représente quand même la masse d'eau. Or, quand on fait le point de situation de tous les forages, on arrive sur les documents que nous avaient remis, à Mirecourt, certains forages qui s'appellent « Félicie ». Il se situe où ce forage « Félicie » ?

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur :** Qui connaît ?

**M. Jean-Marie CHEVRIER, citoyen de Valfroicourt :** Qui connaît ? M. Jean-Luc COUSOT, vous êtes du secteur de Mirecourt ; c'est vous qui avez certainement établi le problème. Vous ne connaissez pas le forage « Félicie » ?

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur :** Si, si, apparemment. Mais on va faire rapidement.

**M. Jean-Marie CHEVRIER, citoyen de Valfroicourt :** C'est celui qui ravitaille les thermes de Vittel et il est sur le secteur nord de Mirecourt. Ça ne vous pose pas de problème, ça, que les thermes de Vittel soient ravitaillés par le secteur nord de Mirecourt sur le GTI ?

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur :** Qui veut réagir ? Je ne sais pas. J'avoue que je ne suis pas du tout compétent sur cette question.

**M. Jean-Marie CHEVRIER, citoyen de Valfroicourt :** Je ne l'invente pas. Vous prenez les documents qui nous ont été remis ici.

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur :** Même pour avoir participé aux ateliers...

**M. Jean-Marie CHEVRIER, Valfroicourt :** C'est à la page 29.

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur :** Je ne sais pas qui veut répondre ? Qui veut réagir ? Oui, je vais vous donner le micro.

**M. Jean-Marie CHEVRIER, citoyen de Valfroicourt :** On parle de mètres cubes pompés et de ceci et de cela. Sur les différents forages qui existent qui ont été recensés, il y a des compteurs seulement. Qui c'est qui les relève ?

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur :** Je fais signe. Apparemment une personne au premier rang souhaiterait vous répondre. Je vous laisse vous présenter, messieurs, mesdames, je ne connais que peu de monde dans cette salle. Donc, merci de vous présenter à chaque fois pour ceux qui ne vous connaîtraient pas non plus.

**M. Jean-Jacques GAULTIER, député :** Oui, M. CHEVRIER. Jean-Jacques GAULTIER, député, oui, on se connaît.

Ce n'est pas tellement en tant que député que j'interviendrais. C'est en tant qu'ancien maire de Vittel et ancien PDG de la société des Thermes de Vittel. Oui, aussi, si on peut s'exprimer chacun à son tour, c'est normalement un débat bien tenu.

Pour revenir sur « Félicie », effectivement, « Félicie » sert à l'exploitation des thermes de Vittel, c'est le gîte ; c'est plutôt du côté de Norroy d'ailleurs. Et je vous rassure, c'est-à-dire que la source « Félicie » ne pourrait pas du tout... oui, mais le forage « Félicie », on l'utilise effectivement exclusivement pour les thermes de Vittel, même pas de Contrexéville (83 emplois directs, plus 2 à 3 millions de retombées sur le territoire). Ceci étant, cette eau qui vient de « Félicie » est quasiment impropre à la consommation en tant qu'eau potable. Elle sert exclusivement par sa composition minérale...

Non, ce n'est pas du baratin. Je vous mets au défi de la commercialiser, vous ne pouvez pas la commercialiser et la faire boire aux gens ni de Valfroicourt ni du secteur de Vittel ; elle ne peut servir qu'aux soins d'hydrothérapie aux thermes de Vittel. Donc ça, ce n'est pas quelque chose qui peut être rebasculé sur l'alimentation en eau potable des habitants du secteur et plus du côté de Norroy que du côté de Mirecourt. Mais oui, c'est riche en fluor, etc., même le goût à mon avis... je vais y venir, vous allez venir aux thermes et vous allez boire un petit peu de la « Félicie » puis vous m'en direz des nouvelles. C'est très bien pour les massages, mais pour la consommation, je vous avoue, ce n'est pas l'idéal ; je préfère Grande source et Bonne source, ou Hépar, ou Contrex.

J'en bois depuis plus de 50 ans, moi.

*Propos hors micro*

**M. Jean-Jacques GAULTIER, député :** Ce n'est pas de la « Félicie ».

*Propos hors micro*

**M. Jean-Jacques GAULTIER, député :** Non, « Félicie », c'est 100 % les thermes.

*Propos hors micro*

**M. Jean-Jacques GAULTIER, député :** Alors, je referme la parenthèse sur « Félicie ».

*Propos hors micro*

**M. Jean-Jacques GAULTIER, député :** Oui, je sais bien. Mais je vous connais, oui.

*Propos hors micro*

**M. Jean-Jacques GAULTIER, député :** Il y a des tas de belles sculptures, ça vaut parcelle.

*Propos hors micro suivi d'applaudissements*

**M. Jean-Jacques GAULTIER, député :** J'avais déjà...

*Propos hors micro*

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur :** Monsieur, parlez calmement, s'il vous plaît.

**M. Jean-Jacques GAULTIER, député :** Vous ne me mettez pas ça sur mon temps de parole parce que ce n'est pas moi qui parle, c'est M. CHEVRIER.

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur :** Effectivement, c'est de l'échange en direct. Monsieur, s'il vous plaît, parlez plus doucement qu'on vous comprenne déjà.

*Propos hors micro*

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur :** Donnez un micro à monsieur.

**M. Jean-Marie CHEVRIER, citoyen de Valfroicourt :** ... couvre tout le reste de la France. Elle va jusqu'à...

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur :** Monsieur, on vous entend très fort, là. Baissez un peu, s'il vous plaît.

**M. Jean-Marie CHEVRIER, Valfroicourt :** ... et les poids de recharge sont dans la Vosges. Donc, ce n'est pas tout de camper toute l'eau. Nous ici, qu'est-ce qu'ils diront les gens de Nancy qui ont des forages ? Les gens du côté de Verdun et compagnie ? Donc moi, je vous parle d'une déduction simple. « Félicie » qui est dans le Grès du Trial à Outrancourt, je crois. Ce n'est pas loin de Vittel. Le Grès Trial, tout le monde dit que c'est de l'eau qui est bonne, qui est impeccable pour la consommation, je ne comprends pas qu'elle serve aux thermes de Vittel et qu'en priorité, aujourd'hui, pour solutionner le problème, il serait peut-être plus important de venir la chercher. Elle est toute proche de Vittel, plutôt que plus proche de Bulgnéville et de Contrexéville pour vous dépanner déjà au niveau du ravitaillement de l'alimentation en eau potable parce que quand on parle d'eau, oui, vous nous assurez une eau de qualité, mais de quelle façon ? L'eau du Madon qui traitait, elle est reconnue de qualité. L'eau de la Moselle aussi, elle est retenue de qualité. Mais celle qu'on veut préserver, nous, c'est celle du GTI. Moi, je vous invite. Je souhaiterais que Nestlé nous invite à visiter son installation, ses forages, qu'on se rende compte un peu sur place. Et moi, je vous invite tous à descendre de votre perchoir et à venir à Valfroicourt voir ce qui se passe. Tous les jours, on a les deux pieds dans la terre. On se rend compte, la nature, comment qu'elle évolue. On a vécu une sécheresse extraordinaire cet été qui laisse des traces. Cet hiver, nos ruisseaux devraient couler à plein ; ils ont un régime d'été du mois d'août. Ça nous pose question. On aborde le printemps, nous, paysans, je me demande comment on va passer l'année ? Ça s'annonce très très mal.

*Applaudissements*

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur :** Merci, monsieur. Une réaction et ensuite, on passe à une autre intervention.

**M. Jean-Jacques GAULTIER, député :** Alors, très rapidement, un, je vous l'ai dit, on ne peut pas consommer de la « Félicie » en tant qu'eau potable pour les habitants. C'est uniquement de l'hydrothérapie aux thermes. Deux, les prélèvements sont là aussi limités en volume, c'est pour ça qu'on est à peu près limité à 500 curistes par jour sur l'établissement thermal de Vittel. Donc, respect des volumes des prélèvements et, de toute façon, pas de possibilité de rebasculer ça sur

l'alimentation en eau potable des habitants notamment en raison de la composition de l'eau minérale.

Il y avait une question où on avait été interpellés, Daniel et moi, sur la question du référendum. Moi, je n'ai aucun problème avec les référendums d'initiatives citoyennes, non, aucun. Simplement, il y a un cadre à respecter. D'ailleurs, moi, j'avais voté une révision de constitution en 2008 qui prévoyait des référendums d'initiatives citoyennes populaires. Alors, il y a un curseur qui avait été mis à 4 millions de demandes, 4 millions. On peut dire que c'est beaucoup. Sur 40 millions d'électeurs, c'est 10 % du corps électoral. Si vous avez 10 % du corps électoral qui souhaite soumettre une question au référendum, c'est possible aujourd'hui. Sur les autres questions de référendum, sur une question environnementale, oui, pourquoi pas ? Simplement, on ne peut pas faire un référendum, et cela, le président du Conseil constitutionnel qui n'est pas de ma famille politique l'a rappelé très récemment, on ne peut pas faire un référendum sur une question générale, on le fait sur un projet de loi précis.

Et dernier, parce qu'après, je ne m'exprimerais plus puisqu'on est limité, par...

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur :** Ce sera votre dernier mot, si vous voulez bien.

**M. Jean-Jacques GAULTIER, député :** Ce sera mon dernier mot, oui, il est important. Je ne veux pas qu'on arrive, on se bat tous les jours en tant qu' élu effectivement pour notre territoire. Je l'avais déjà dit à la réunion inaugurale, moi, je n'ai aucune action chez Nestlé, aucune.

Vous vous êtes exprimés longtemps et je ne suis pas en campagne électorale, me semble-t-il.

Je n'ai aucune action chez Nestlé. Je me suis battu pour qu'ils continuent de payer la surtaxe encore tout à fait récemment. Aujourd'hui, je ne veux pas d'une solution qui, en plus, contribue à altérer l'image de notre territoire d'une façon générale, je ne dis même pas à Vittel-Contrexéville, qui jette le discrédit sur un territoire. Je ne peux pas l'accepter. Je ne peux pas accepter non plus une position qui viserait à porter un coup terrible au développement économique et territorial de l'ouest vosgien. Quand on fait des grands sauts en disant « des kilomètres de canalisation », en tant que maire de Vittel, je peux vous dire qu'on a 150 km de canalisations sous la seule ville de Vittel, dont 68 km pour alimenter en eau potable tous les Vittellois. Mais pour vous dire, ce n'est pas quelque chose d'exceptionnel, d'extraordinaire, c'est même le cas de figure le plus fréquent.

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur :** Merci.

**M. Jean-Jacques GAULTIER, député :** Et dernier mot parce que c'est directement en rapport avec le travail législatif, la loi sur l'eau de 2006, on l'avait votée, François aussi. C'est son article 1 qui définit notamment la question des usages. Aujourd'hui, cet article 1 de la loi de 2006 est parfaitement respecté. Qu'est-ce qu'il dit ? Il dit que toute personne doit avoir pour son alimentation et pour son hygiène accès à l'eau à un coût économiquement acceptable par tous. C'est le cas aujourd'hui. Et si demain, on a une solution avec des ressources alternatives, ça sera le cas aussi, que tout le monde ait accès pour son alimentation et son hygiène à l'eau

potable à des conditions économiques acceptables par tous. C'est une obligation de résultat et pas une obligation de moyen.

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur :** Merci, Monsieur le député.

La parole étant prioritairement à la salle, vous êtes dans la salle, je suis d'accord, mais essayons de respecter la répartition du temps puisque le temps nous est compté.

Monsieur qui est fond de la salle, vous aviez le micro.

**M. THOUVENIN Didier, citoyen de Suriauville :** Bonsoir. VOUNIN Didier, j'habite à Suriauville. J'ai entendu plein de bonnes choses, là, je ne vais pas démarrer mes propos comme je le voulais.

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur :** Le micro fonctionne, me dit-on. Parlez bien face.

**M. THOUVENIN Didier:** Quand l'intervenant nous parle des volumes d'eau prélevés et des organismes de certification, je trouve aberrant qu'on arrive à nous servir des volumes d'eau sans aucun contrôle par un organisme de certification reconnu, tant par Nestlé que par Ermitage. Je vais prendre mon propos dans l'autre sens. Il faudrait faire un petit peu d'historique.

Avant Nestlé, il y avait Perrier. Quand Perrier a essayé de tirer dans la nappe des GTI, il y a eu du tribunal. Tout le monde a juré ses grands dieux que c'était de l'eau de rinçage. Aujourd'hui, on arrive, ça fait cinq ans en arrière, on nous dit qu'il y a eu des autorisations pour que l'industriel exploite la nappe des GTI. Personne n'était au courant. Alors, on nous l'a dit à Bulgnéville, les élus sont là pour prendre des décisions, pas pour informer. C'est une honte, je vous le fais savoir. La réalité, c'est que jamais Nestlé ne devait tirer dans cette nappe au fait du tribunal qu'il y a eu. Et personne ne met cela en avant. On nous parle de l'emploi. J'ai eu une installation difficile liée au problème de Nestlé. Je me suis donc un petit peu préoccupé de ce sujet-là. On a eu des réunions, le DRAAF était là, on a été en comité technique SAFER, j'ai demandé que les volumes d'eau soient de pair avec le nombre de salariés, pas un élu, pas un fonctionnaire ne m'a soutenu. Et aujourd'hui, j'entends tous ces gens faire des gorges chaudes de l'emploi et de l'économie ? On parle de l'écologie. On a des dizaines, peut-être même une centaine d'hectares de décharges de plastiques de première génération dans notre région. Pas le globe. Pas la mer. Pas le cinquième continent ou je ne sais quoi. Personne n'a jamais rien fait. On pollue, on épuise la nappe phréatique et on est ici en train de dire : « On va trouver une solution écologique » ? Mais vous vous moquez des gens.

Aujourd'hui, on a des gens qui siègent là, qui sont responsables du vol de l'eau. On n'a pas affaire à un problème de résolution. On a un terroriste écologique qui s'appelle Nestlé. Lactovosges, l'Ermitage n'auraient jamais dû avoir de permis de construire quand on a un problème d'eau comme ça. Qu'on permette de faire une tour de déshydratation, c'est une honte monumentale. Je demande qu'une enquête sur les gens qui ont octroyé des volumes et que le crime d'indignité nationale soit réactualisé pour ces gens corrompus.

Le travailler tous ensemble...

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur :** Monsieur, de la vigueur dans vos propos, je veux bien. Mais encore une fois, je vous demande de modérer.

**M. THOUVENIN Didier :** Est une fumisterie monumentale. A partir du moment où on refuse de s'acoquiner avec le terroriste écologique, on est exterminé économiquement. Vos propos sont une honte.

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur :** Je pense que nous vous avons entendu, monsieur, merci.

#### *Applaudissements*

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur :** Je me tourne vers la scène, sachant que c'est toujours priorité au public, mais plusieurs personnes m'avaient fait... M. FLECK, vous vouliez intervenir ? Alors encore une fois, vous connaissez les règles. Vous vous êtes déjà exprimé tout à l'heure, donc, réponse très courte puisque nous retournons vers la salle tout de suite après.

**M. Jean-François FLECK, Vosges Nature Environnement :** Je voudrais apporter quelques éléments de réponse aux différentes interventions. Celle de Monsieur le préfet, tout d'abord, parce que Monsieur le préfet, vous n'êtes pas responsable, bien évidemment, personnellement des décisions qui ont été prises avant vous. Vous ne pouvez que les assumer au nom de la continuité de l'Etat, mais il n'empêche qu'il y a une responsabilité objective de la décision de 2001 de réduire les prélèvements de Nestlé qui étaient autorisés à peu près à hauteur de 1,7 million à l'époque pour l'ensemble des forages à un million de mètres cubes à partir de 2004. Or, le préfet de l'époque avait un rapport dans les mains d'un hydrogéologue, M. NOËL, qui signalait en plus de tous les rapports du BRGM qu'il y avait un fort déficit dans cette nappe. Nous, nous considérons qu'il y a là une erreur manifeste d'appréciation de votre prédécesseur en octroyant un million de mètres cubes à Nestlé, alors que cette nappe était en déficit de 1,2 million ou de 1,3 million. Ça, c'est la première chose.

Deuxièmement, depuis 2001, il eut été possible de rectifier la manœuvre et de prendre des arrêtés modificatifs qui mettent les autorisations en conformité avec la loi sur l'eau et avec les nouvelles lois. Ça n'a pas été fait non plus. En 2010, 2011, 2012, les arrêtés ont été renouvelés pour les mêmes volumes. Donc là, nous considérons qu'il y a quand même une responsabilité de l'Etat de ne pas aller dans le sens qui lui est permis d'aller, à savoir de retirer une autorisation de type industrielle, dès lors que celle-ci met en danger l'équilibre de la nappe en quantité ou l'équilibre des milieux aquatiques en qualité. Ça, c'est donc une première remarque.

Deuxième remarque, au niveau de...

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur :** C'est votre troisième, pour information.

**M. Jean-François FLECK, Vosges Nature Environnement :** Oui. Non, mais désolé, il y a quand même des choses qu'il faut préciser.

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur :** Je suis d'accord avec vous, mais encore une fois, j'essaie d'équilibrer, comme vous le savez.

**M. Jean-François FLECK, Vosges Nature Environnement :** Ensuite, je siége au CODERST et dès 2015, j'ai attiré l'attention sur le fait qu'on n'avait pas de bilan de l'ensemble des forages Nestlé et de l'état de leur réglementation. Le travail a été fait par l'administration et a mis en évidence que la quasi-totalité des forages n'était plus en conformité au niveau de la réglementation et donc, des dossiers de régularisations et d'autorisations ont dû être déposés. L'instruction est en cours. Et parmi ces forages, il y en a quand même un que l'administration a réussi l'exploit d'autoriser la mise en bouteille de l'eau du forage Grande source sud, alors que celui-ci n'est pas autorisé en termes de prélèvements au nom du Code de l'environnement ; situation qui est reconnue par votre prédécesseur, j'en ai eu le courrier, je lui ai demandé de mettre un terme à cette autorisation. Non, il suffit de déposer un dossier de régularisation et on peut continuer quand on est industriel à ne pas respecter la loi. C'est comme ça que cela fonctionne.

Dernière remarque concernant les inquiétudes de Valfroicourt, je comprends parfaitement les inquiétudes eu égard à la sécheresse et au niveau d'eau dans les cours d'eau. Cela reflète parfaitement les inquiétudes des hydrogéologues, qu'ils soient du BRGM, que ce soit M. VANÇON qui partage la même analyse, à savoir que la relation nappe-rivière n'a pas été étudiée, qu'elle doit être étudiée avant toute décision et que, bien sûr, les précipitations ont une influence sur le niveau de la nappe, mais aussi sur le niveau de la rivière. Et ce qui est quand même regrettable dans cette affaire, c'est que la décision de la CLE qui a voté le principe du transfert, elle s'est faite en présentant aux membres de la CLE une information incomplète pour ne pas dire plus. Puisqu'on a dit, il y a 7 millions de recharges pour cette nappe, vous savez, et on n'en prend que 500 000 à Valfroicourt. Regardez la marge, regardez un peu tout le volume d'eau que nous offre cette nappe. C'est une manne, on ne peut pas passer à côté. La réalité, elle est toute autre. Alors que le cabinet Artelia sur les données du BRGM savait qu'il y avait 6 millions qui repartaient dans les cours d'eau, cela n'a pas été dit aux membres de la CLE. On a fait voter simplement sur l'eau qui pénètre, pas celle qui s'échappe dans les cours d'eau. D'où la conclusion des hydrogéologues, une nappe fragile, voire très fragile et avant de faire quoi que ce soit, il faut au moins deux ans d'études d'observation, de mise en place de piézomètres. Je crois que les gens du terrain constatent bien cette fragilité et ils ont raison de soulever le problème.

*Applaudissements*

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur :** Merci, M. FLECK.

Question suivante ou intervention suivante ?

Monsieur, vous avez un micro et ensuite une autre main s'était levée là-bas. Allez-y.

**M. Dominique SAUTRE, citoyen de Vittel :** Oui, bonsoir à tous. Alors, SAUTRE Dominique, j'habite à Haréville-sous-Montfort, et je suis exploitant agricole à Vittel, mon exploitation est sur la commune de Vittel.

Petite particularité, ma ferme est en agriculture biologique depuis 1979 et depuis à peu près 32 ans, depuis 1987, on essaye quand même de protéger l'eau de Vittel. Petit rappel, le taux de nitrate dans les bouteilles d'eau est à 9 mg de nitrate. Aujourd'hui, c'est retombé à 4. Donc, dire que c'est une catastrophe au niveau environnemental sur Vittel, ce n'est pas vrai ; ça fait quand même 30 ans qu'on essaye de protéger les nappes phréatiques. Ce qu'on a fait, on a protégé à peu près 80 à 90 %. Donc, il y a la société Agrivair qui a été créée. Donc à l'origine, ce n'est pas compliqué, on a mis en place des bougies poreuses et on a prélevé l'eau à 1 m sous nos pieds sous des terres, sous des pâtures. On a analysé l'eau, là, avec un rapport dans trois ans. Et suite à ça, on a proposé un cahier des charges aux agriculteurs et pratiquement 80 % des agriculteurs, même un peu plus, ont signé cela.

Par rapport à tout ce qui est arbres, il y a quand même 120 km de haies qui ont été plantées. On a fait aussi de l'agroforesterie. Donc tout ça existe sur le secteur de Vittel. Non, moi j'ai planté de l'agroforesterie, j'ai planté des noyers, des merisiers. Mais non...

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur :** S'il vous plaît, laissez monsieur s'exprimer.

**M. Dominique SAUTRE :** Madame, on vous a laissé parler. C'est autre chose, ça.

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur :** Madame, je ne peux pas contredire monsieur. Vous vous êtes exprimée très librement et personne ne vous a interrompu.

**M. Dominique SAUTRE :** L'idée était bonne, des pommiers, de faire de la compote pour les petits pots. Manque de pot, cela n'a pas marché. Ils ont tenté de faire des choses. Tout ne marche pas. On fait de l'agroforesterie, on a replanté des haies, on continue de planter des haies et tout ça, ça marche. Et pour terminer, simplement, mon exploitation est reconnue haute valeur environnementale depuis trois ans.

*Applaudissements*

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur :** Merci, monsieur, pour ce témoignage.

Monsieur qui avait levé la main et on passera la parole un peu plus loin ensuite.

**M. Eric LAILLI ? :** Merci. Alors, je ne sais pas si on m'entend.

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur :** Oui, on vous entend.

**M. Eric LAILLI ? :** Je suis Eric LAILLI ?, je suis habitant de Valleroy-aux-Saules.

J'ai une question aux organisateurs de la concertation publique, une question pour le Conseil départemental, si je ne me trompe pas. Je souhaite savoir comment tout ce qui a été fait, tout ce qui a été dit, là, pendant les ateliers notamment et ce soir, comment ça va être pris en compte ?

Est-ce qu'il y a une méthode qui est prévue, là, maintenant, pour la suite des événements ou est-ce que ça va se résumer à des pourcentages qui nous ont été présentés tout à l'heure, étant donné un certain manque d'objectivité dans l'organisation de ces ateliers ?

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur :** Alors, il y a double niveau : une question et une appréciation dans votre intervention. Est-ce que quelqu'un veut répondre sur la partie notamment sur les suites sur le plan technique ? J'imagine qu'on en parlera en conclusion tout à l'heure ou... ? Mme BEGEL, vous allez anticiper peut-être sur ce que vous souhaitez exprimer à la suite de cette quatrième et dernière réunion de concertation ?

**Mme Régine BEGEL, présidente de la CLE :** Oui.

Les suites, ce qui va se passer, c'est que le garant va examiner... jusqu'au 20 février, on peut déposer des contributions sur le site suite à cette concertation. Un mois plus tard, le garant doit rendre son bilan. Ensuite, c'est validé par la Commission nationale du débat public. Et puis, nous allons le mettre sur le site internet et puis après, nous aurons plusieurs réunions de CLE pour voir comment on va traiter ces dossiers, ce bilan. Après, il y aura la rédaction du SAGE ; ça, ce sera 2019-2020. Après, nous allons mettre toujours sur le site internet et il y aura une enquête publique après. Voilà.

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur :** Merci, Mme BEGEL.

Je parle sous le contrôle de Monsieur le garant, je ne voudrais pas sortir de mes prérogatives, mais vous avez entendu Monsieur le préfet dire tout à l'heure : « Tout n'est pas figé, les choses sont encore en discussion, etc. » Est-ce que ça veut dire qu'effectivement, des lignes peuvent encore bouger pour être concret ?

**Mme Régine BEGEL, présidente de la CLE :** Oui, tout à fait, parce qu'au niveau environnemental, il y aura beaucoup d'études très approfondies qui vont être faites. On ne va pas faire n'importe quoi, c'est sûr.

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur :** Merci, madame.

Ça ne répond pas à votre question ? C'est-à-dire ? Précisez, monsieur.

*Propos hors micro*

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur :** Alors, monsieur vous interroge sur la méthode.

**Mme Régine BEGEL, présidente de la CLE :** La méthode de la concertation, nous l'avons faite en accord avec le garant.

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur :** Ecoutez, c'est la CLE qui vote à la fin, j'imagine effectivement puisque madame pose la question.

**Mme Régine BEGEL, présidente de la CLE :** Oui, tout à fait.

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur :** D'accord. Merci, madame. Merci, monsieur, pour cette question.

Oui, le micro était déjà en possession de quelqu'un. Allez-y, monsieur. Merci beaucoup.

**M. Andreas PFEFFER :** Bonsoir, Andreas PFEFFER, je suis habitant d'Epinal.

J'aimerais revenir aux fondamentaux. Nous parlons de la nappe des GTI dans le secteur de Vittel, Contrexéville et Bulgnéville qui a baissé de plus de 10 m. Et pour qu'un industriel puisse continuer à puiser dans cette nappe et exporter Bonne source, exonérée de surtaxations en Allemagne, la Commission de l'eau a eu la brillante idée de construire des pipelines.

Tant pis si les Vittelais ne boivent plus leur propre eau, tant pis s'ils vont payer plus cher, tant pis si les communes où l'eau sera prélevée subiront les mêmes préjudices, à savoir un assèchement de leurs réserves en eau. Petit problème, les Allemands, premiers clients de Bonne source ne veulent plus d'une eau dont le prélèvement entraînera par la suite l'effondrement évident des écosystèmes et réduira le niveau d'eau dans les rivières et les zones humides.

Il suffit, pour le prouver, de lire les plus grands quotidiens allemands et les hebdomadaires qui attirent l'attention sur le scandale écologique à Vittel et des alentours. Plus de 300 000 personnes ont signé les pétitions et les associations de consommateurs conseillent fortement de ne plus utiliser l'eau de Vittel et de boire l'eau de robinet qui est d'une excellente qualité.

Les experts prédisent, nous avons parlé du réchauffement climatique, que la mesure de substitution va donc impacter la biodiversité déjà fragile de ces écosystèmes. Quelques chiffres : 78 % des espèces d'eau douce ont disparu, 52 % des espèces sauvages ont disparu en même pas 40 ans, seulement 50 % des nappes souterraines pourraient se recharger totalement à l'avenir ou se rééquilibrer d'après les études des plus grands experts (l'Université de Cardiff), sous la direction de Marc OUSBOLD ?. C'est un scientifique indépendant ; « indépendant », c'est un mot important pour notre débat.

J'ai travaillé en tant qu'enseignant en cours sur les problèmes écologiques de la nappe des GTI et les solutions proposées avec 150 élèves du lycée Claude Gellée à Epinal. Ils sont très sensibles à l'environnement. Ils ne comprennent pas comment pour leur avenir, on privilégie la pollution de l'environnement et les océans par le plastique. Quatre bouteilles de plastique sur cinq finissent leur vie dans la nature. Si le Conseil départemental, si la Commission de l'Eau, si le préfet, si Nestlé, si vous n'avez pas compris que vos décisions à court terme inspirées par les lobbies contribuent à saccager les ressources naturelles et la biodiversité pour les futures générations, les élèves, eux, ils ont compris. Nos enfants, vos enfants et leurs enfants, vous reprocheront et vous accuseront de votre laisser-aller et votre laisser-faire.

C'est pourquoi, je vous invite à réfléchir sur les emplois à long terme, sur les emplois respectueux de l'environnement et avoir une vision au-delà des dollars, des euros et des francs suisses pour les actionnaires.

Je reviens à ma conclusion qui n'est pas personnelle pour pas qu'il y ait un malentendu. En conclusion, je me demande si l'embouteillage de Bonne source à Vittel est une exception dans le marketing de Nestlé ou si Vittel fait partie des stratégies comme en Afrique du sud, au Canada, aux Etats-Unis, au Pakistan, en Ethiopie, au Brésil, au Niger, en Afghanistan, partout dans le monde, vous êtes attaqués pour vos méthodes de prélèvement criminel envers l'environnement et envers les populations locales. Et si vous ne voulez pas me croire, j'ai cité là le prix Nobel de 2005, Maude BARLOW, qui connaît très bien son sujet parce qu'elle était conseillère à l'ONU en 2009 et 2010. Merci.

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur :** Merci, monsieur.

*Applaudissements*

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur :** Je continue à distribuer la parole. Donc, dans le fond de la salle peut-être qu'il y avait ? Ou monsieur ? OK, encore cinq minutes.

**M. Raphaël SIMONIN :** Bonjour, Raphaël SIMONIN, je suis aussi agriculteur sur le secteur de la commune de Monthureux-le-Sec et je suis élu à la Chambre d'agriculture.

Je voudrais simplement dire que ce n'est pas avec certains propos extrémistes qu'on a pu entendre ce soir qu'on va régler tous les problèmes. J'ai participé aux trois dernières réunions et aux deux ateliers qu'il y a eus à Contrex. Je pense que, et c'est l'objet de mon intervention.

Il y a quelque chose qui a dû être oublié, que ça soit de la part de la CLE ou des diverses associations dans les propositions. Tout le monde l'a dit aujourd'hui et dans les autres concertations, on a des problèmes aujourd'hui où le climat change. On subit des sécheresses, cela a été dit. On subira encore des inondations et quand on fait le bilan de tout ça, il y a peut-être un sujet à évoquer, à étudier, c'est le stockage de l'eau. Sur l'Ouest vosgien, à chaque fois qu'il y a des inondations, il y a de nombreuses villes et de nombreux villages qui ont les pieds dans l'eau, quand il faut sec, on se rend compte, ça a été dit cet été, les conséquences que cela peut avoir en premier lieu sur l'agriculture, mais sur d'autres secteurs économiques aussi. Donc, je pense qu'aujourd'hui, il y a peut-être quelque chose à faire par rapport au stockage de l'eau. L'exemple même, c'est par exemple la ville de Contrex qui a eu d'énormes problèmes, il y a des études qui sont faites actuellement. Je sais de quoi je cause parce que j'ai participé à beaucoup de réunions à ce sujet-là au titre de la Chambre d'agriculture. Donc, il y a peut-être quand même quelque chose à faire de stocker l'eau quand cela déborde et s'en servir quand il faut sec. Alors, je ne dis pas qu'il faut la mettre en bouteille, je ne dis pas qu'il faut fabriquer des fromages avec, mais il y a certainement beaucoup de choses à faire à ce niveau-là. Les meilleurs exemples qu'on a, c'est Paris. Paris, qu'est-ce qu'ils ont fait ? C'est exactement ce qu'ils ont fait, les Parisiens boivent l'eau de la Seine et ils ne s'en portent pas plus mal aujourd'hui, sans aller pomper dans les nappes non plus, plus qu'on ne peut le faire aujourd'hui. Voilà ce que je voulais dire.

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur :** Merci, monsieur, pour ce point de vue, ce témoignage.

Encore un ou deux de la même durée, si vous le voulez bien, pour respecter notre horaire. Donc, on passe la parole un petit peu plus loin. De ce côté-là, vous aviez une demande de parole aussi, oui, on va revenir de ce côté-là aussi. OK, et puis là, donc, deux questions encore.

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur** : Parlez bien dans le micro, s'il vous plaît.

**Mme ?** : Bonjour. Puisqu'on nous laisse enfin nous exprimer sans contrainte dans la conclusion de cette concertation, je tiens à vous donner mon propre ressenti sur ce projet, ce que j'appelle un pseudo-débat.

A vrai dire, je suis écœurée et très triste ; je suis écœurée de voir tant de pressions, tant de discours grandiloquents, enthousiastes, sur ce projet qui me semble si néfaste. Je suis malheureuse face au constat de l'hypocrisie, de l'égoïsme, de l'inconscience. Je n'ai pas le cœur de détailler sur ce point.

Nous ne sommes tous ici que de passage. Nous devons penser à notre nombril, certes, mais il nous faut aussi penser aux autres. C'est notre obligation morale, solidaire, de transmettre et de préserver ce qui est bon, ce qui est beau, ce qui est utile, ce qui est indispensable, à celles et à ceux qui nous succéderont.

Aujourd'hui, ici, c'est notre obligation de ne pas laisser en héritage une réserve précieuse tarie, une citerne vide, sans eau, celle qu'aujourd'hui nous usons à volonté. Sans eau, la vie deviendra problématiquement difficile sur notre territoire. Sans eau dans les sols, la biodiversité disparaîtra petit à petit. L'eau, c'est la vie. Sans eau, plus de vie. J'aurais un grand, un très grand regret si ce projet est finalement accepté : celui de ne pas être là dans quelques décennies sans doute, guère plus de trois dizaines d'années, pour voir ce qui va se passer à Vittel et dans les environs. Nestlé embouteille 2 millions de litres par jour sur la GTI captive, 2 millions de litres Bonne source par jour.

M. LEVIS, vous dites : « gestion durable de l'eau, gestion collective de l'eau ». Pour qui ? Quand les forages Nestlé de la nappe GTI seront abandonnés faute de « marchandises » de qualité ou quand les débits accuseront une légère baisse de forme, bref, quand l'eau ne sera plus assez rentable pour les actionnaires, Nestlé ira pomper ailleurs une autre nappe. Non, ce n'est pas un argument caricatural, comme vous dites. C'est une certitude, une planification dans la logique financière : celle que Nestlé applique partout dans le monde. C'est la même chose à Vittel. Alors...

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur** : Merci, madame. S'il vous plaît, je vais vous demander de conclure. Je pense que vous avez...

**Mme ?** : Je termine, monsieur. Je termine.

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur** : La parole est très large.

**Mme ?** : Alors, il n'y aura plus cette eau magnifique dans les GTI. Les consommateurs, les agriculteurs, les entreprises locales, les collectivités, les commerçants, pour tous les habitants,

vos petits-enfants et les générations qui suivront, les économies d'eau potable seront cette fois drastiques. L'environnement sera mis à mal, transformé aussi bien sur le secteur de Vittel que dans les secteurs voisins. Mais quelle importance pour vous, directeurs, cadres de Nestlé, présidents ou vice-présidents de ceci ou cela, et des syndicats intercommunaux membres de la CLE, préfets, élus qui cautionnez ce projet ? Vous ne serez plus là pour rendre des comptes sur vos décisions.

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur :** Merci, madame. Je suis obligé de vous demander de conclure parce que nous avons déjà... s'il vous plaît. Je mets au défi quiconque de pouvoir me prouver que la durée de cette intervention n'est pas supérieure à celle de beaucoup. Je pense qu'il faut être équitable. Je le suis depuis le début, je vous remercie, madame, pour le calme dans lequel vous exprimez vos messages avec beaucoup de sincérité. Cela fait partie des règles que vous avez bien voulu respecter, mais il nous faut également respecter les horaires impartis, ainsi que l'équité dans la répartition de la parole. Et je vous proposerais de mesurer a posteriori, si vous le souhaitez, je suis droit dans mes bottes.

**Mme ? :** Je termine, j'ai une phrase.

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur :** Je vous en prie.

**Mme ? :** En toute connaissance de cause, je parle aux personnes responsables pour l'immédiateté du profit économique ou de l'économie, vous êtes prêts à sacrifier l'avenir et les générations futures. J'ai fini.

*Applaudissements*

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur :** Merci beaucoup, madame. Merci.

Pour respecter notre horaire puisque la salle commence à se vider, je ne sais pas si vous l'avez remarqué, je vais vous proposer de passer à la conclusion.

Encore une fois, je vous rappelle que tout ce que vous avez pu prononcer ce soir était enregistré, vous retrouverez les fichiers audio qui seront mis en ligne et qui seront publics. Vous pourrez retrouver vos argumentaires, les différents échanges qui ont pu avoir lieu. Encore une fois, je vous remercie très sincèrement pour le calme relatif dans lequel se sont passés ces échanges. Je pense que la parole a été très largement partagée, et j'ai la faiblesse de croire que les messages qui ont été exprimés dans la forme la plus clairement et le plus calmement auront parfaitement portée puisque j'ai bien compris aussi que si rien n'était figé, justement, ce genre de message fait partie de l'écoute réciproque et je vous en félicite. Merci à toutes et tous par rapport à ça.

Je vous propose de remercier également collectivement et en votre nom nos intervenants qui ont bien voulu s'exprimer avant vous pour reposer les principales questions du débat et à qui je vais proposer de regagner la salle pour conclure cette ultime réunion.

Merci beaucoup, messieurs, pour votre présence, pour vos réponses circonstanciées, pour avoir bien voulu aussi, comme cela vous avait été demandé, donner la priorité à la salle ; ce que

globalement, vous avez très bien respecté également, me semble-t-il. Je parle toujours sous le contrôle du garant.

Alors, je vais proposer à Mme BEGEL qui a déjà un petit peu anticipé sur la conclusion de nous rappeler effectivement ce qui va se passer après, nous donner quelques éléments ou nous rappeler ce que Mme BEGEL vient déjà d'expliquer en tant que présidente de la CLE.

**Mme Régine BEGEL, présidente de la CLE :** Nous voici arrivés au terme de cette concertation préalable à l'élaboration du SAGE des GTI et nous allons pouvoir commencer à dresser un premier bilan et à tirer les premiers enseignements du travail mené depuis deux mois maintenant.

En ce qui me concerne, en qualité de présidente de la CLE, quel est le bilan de cette concertation ? En premier lieu, je tiens à dire que je suis plutôt satisfaite qu'une telle concertation ait été organisée. Je rappelle que c'est une première du genre pour notre Conseil départemental qui est la structure porteuse du SAGE. Cet exercice de démocratie participative à l'échelle locale s'est, à mon avis, plutôt bien déroulé. Les objectifs d'information et de participation du public me semblent atteints. Certains diront sans doute que nous aurions pu faire mieux. Mais le bon niveau de participation du public tout au long du processus montre que le sujet est important et que toujours, selon moi, cette concertation n'a pas été si mal conduite. J'en veux pour preuve la fréquentation des deux ateliers du mois de janvier, le travail des nombreux participants s'est déroulé dans un climat serein et propice aux échanges. De nombreux participants qui s'étaient inscrits au premier atelier pour voir, ont souhaité revenir pour participer au deuxième atelier. J'en veux aussi pour preuve les échanges nombreux, parfois passionnés, de la réunion d'ouverture comme ceux de la réunion de ce soir.

Vous le savez, cette concertation a été menée en lien étroit avec les garants de la Commission nationale du débat public (la CNDP), MM. HEINIMANN et QUEVREMONT. Nous les avons associés à chaque étape ; ils nous ont observés et ils nous ont suggéré un certain nombre de propositions que nous nous sommes efforcés de mettre en application. Le cadre général de cette concertation a ainsi été discuté et validé par les garants. Nous avons également fait en sorte d'associer les différents acteurs avec les limites bien compréhensibles des délais serrés d'organisation. Le Collectif Eau en particulier, et quoi qu'il en dise, a eu des temps de paroles dédiés et ainsi pu s'exprimer. Il a reçu des informations parfois bien plus que certains élus ou autres membres de la CLE. Je dois toutefois reconnaître que j'aurais souhaité dépasser le stade où chaque partie essaye d'imposer sa vision des choses. J'avais espéré que l'on arrive plus rapidement à entrer dans un échange véritablement constructif. En éternelle optimiste, je veux croire que les travaux que nous allons continuer de mener sur la base des enseignements de cette concertation permettront d'avancer en ce sens.

J'en reviens maintenant à ce qu'il faut retenir de cette concertation. Je l'ai dit, les participants ont été nombreux à s'exprimer tout au long de ces deux mois. Des choses intéressantes ont pu être notées, comme par exemple, la nécessité de faire un maximum d'économie d'eau et notamment de faire des efforts sur les travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable afin de supprimer les fuites, la volonté de réaliser les études environnementales nécessaires pour

connaître les réels impacts des solutions envisagées et de bien étudier les potentialités des différentes nappes GTI, sud-est et Muschelkalk. Je ne serai pas exhaustive ce soir, mais je note toutefois une chose importante : le scénario proposé par la CLE ne semble pas être mis en cause...

*Réaction de la salle*

**Mme Régine BEGEL, présidente de la CLE :** ... mais mériterait cependant des ajustements et de meilleures garanties sur certains volets.

Pour terminer...

*Propos hors micro*

**Mme Régine BEGEL, présidente de la CLE :** ... nous avons fait la synthèse des ateliers, monsieur. Pour terminer, je voudrais répondre à la question que vous vous posez sans doute : comment tout le travail mené pendant cette concertation va-t-il pouvoir être pris en compte ? En d'autres termes, quelles vont être les suites de cette concertation et selon quel calendrier ?

Première chose, je vous en ai déjà parlé tout à l'heure, mais je vous le confirme, la fin officielle de cette concertation est fixée au 20 février 2019. Vous avez donc jusqu'à mercredi prochain à minuit pour déposer vos contributions. Ensuite, le garant devra remettre un rapport-bilan dans lequel il donnera son avis sur l'organisation, le déroulement et les résultats de cette concertation. Le garant formulera également des préconisations à l'attention de la CLE et de la structure porteuse. Ce rapport devra être rendu dans un délai d'un mois après la fin de la concertation, soit le 20 mars prochain. Il sera remis à la Commission nationale du débat public, la CNDP, pour validation. Une fois seulement le rapport validé par la CNDP, il sera rendu public et donc publié et mis en ligne sur le site internet du SAGE. Sur cette base, mais aussi sur la base de tous les éléments récoltés tout au long de cette concertation, la CLE va se réunir plusieurs fois, je le pense. La CLE travaillera à son tour pour savoir quelles mesures elle juge nécessaire de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation. Tout cela, bien sûr, sera évidemment rendu public.

Les enjeux sont importants ; les demandes d'information sont réelles. C'est un signal fort pour la CLE qui devra poursuivre en ce sens les démarches d'information engagées auprès des habitants et des acteurs du territoire. Mais mon plus grand souhait est qu'au sein de la CLE, nous parvenions à construire ensemble un vrai projet où chacun assumera sa part de responsabilité, en particulier les élus et les industriels. Un projet qui répondra aux différents enjeux, qu'ils soient économiques, sociaux et surtout environnementaux, un projet qui conviendra au plus grand nombre, ce qui nous permettra de pouvoir passer rapidement à l'action. Je vous remercie de votre attention.

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur :** Merci, Mme BEGEL, pour ces informations complémentaires.

Il me reste à demander à M. HEINIMANN de bien vouloir prononcer quelques mots, non pas en conclusion puisque nous avons bien compris que celle-ci interviendra ultérieurement, mais peut-être une réaction à chaud peut-être pour clôturer ce cycle de concertation.

**M. Désiré HEINIMANN, garant :** Oui. Merci, M. CATTEAU.

Donc, on est presque au terme de cette concertation, Mme BEGEL vous l'a dit, vous avez encore jusqu'à mercredi pour déposer des contributions.

Alors, j'aimerais faire avec vous un rapide examen de cette concertation. J'ai quand même entendu beaucoup de choses ce soir. Alors, depuis 2005, la constitution reconnaît pour le public le droit à la participation et à l'information pour les projets susceptibles d'affecter l'environnement. Alors, ce droit, il s'exerce dans les conditions prévues par la loi et la concertation préalable est une des modalités prévues par la loi.

Pour le SAGE, le débat était ouvert sur ces objectifs, ces orientations principales, sur des solutions alternatives, sur des enjeux socio-économiques et sur l'information et la participation future du public.

Alors, comment elle a eu lieu, l'information du public ? Le public a été informé par le biais du site internet. Le site internet dédié au SAGE, il était à mon avis assez complet, il y avait 62 éléments différents et le garant n'a jamais eu à se prononcer sur l'opportunité de savoir s'il fallait oui ou non mettre à disposition tel et tel document. Ensuite, par le temps consacré en réunion, c'est-à-dire toute réunion était démarrée par une information du public et le garant avait conseillé d'éviter les enchainements de longues présentations en favorisant le temps consacré au public. Et ça, globalement, ça a été respecté par tous.

Alors, la question : est-ce que l'information était suffisante ? Là, ce n'est pas l'avis de tous. Le collectif aurait souhaité une réunion spécifique sous forme de débats contradictoires, mais quand la demande est intervenue, il était trop tard pour demander au maître d'ouvrage de modifier les modalités de la concertation qui avaient été par obligation réglementaire publiées 15 jours avant le début de la concertation. Le garant avait initialement proposé d'intercaler une réunion supplémentaire entre la réunion d'ouverture et le premier atelier. La période s'y prêtait mal et la suggestion ne fut pas retenue. Cette décision a-t-elle eu des conséquences importantes sur la suite ? A mon avis, non ; vu que la matière était très technique et le public a réagi au bout d'un certain temps lors de la réunion d'ouverture, en faisant remarquer qu'il s'agissait plutôt d'un débat d'expert et je l'ai réentendu ce soir, et dans laquelle il ne trouvait pas sa place. L'observation du déroulement des ateliers montre une faible sollicitation des personnes ressources. La majorité du public a considéré avoir suffisamment d'informations pour répondre aux questions. Les arguments qui avaient été émis par le public sont des arguments de principe et c'est vrai sur le site internet, mais aussi dans les ateliers où ces arguments ont été invoqués en contrepois de l'économie et de l'emploi.

Est-ce que l'information était pertinente ? Globalement, je considère que oui, il a été possible de débattre en atelier, par exemple, sur la réduction des excès de prélèvements dans la nappe

des GTI, sur la base de chiffres qui n'ont pas été contestés. Cependant, sur deux points au minimum, l'information du public aurait dû être plus complète. On verra ça sur la diapo suivante.

Les impacts environnementaux de la solution de substitution envisagée par la CLE n'ont pas pu être présentés, et on l'a répété maintes fois, faute d'études complémentaires non encore engagées. Les incidences des prélèvements dans la nappe GTI sud-est sur les cours d'eau n'ont pas pu être présentées au public et qui, de ce fait, à mon avis, était dans l'incapacité de se prononcer sur l'acceptabilité ou non de cette solution. Le collectif a souligné l'importance de ces études. Le secrétariat de la CLE a concédé la nécessité, et l'a répété ce soir, de réaliser ces études qui devront de toute manière être réalisées pour l'évaluation environnementale du SAGE. Ceci apparaît clairement dans la note de cadrage de l'autorité environnementale, publiée sur le site internet très récemment et ceci à la demande du garant. Les enjeux socio-économiques de la solution de substitution et de l'alternative qui consisterait à réduire significativement le prélèvement industriel, en particulier de Nestlé Waters, ont été évoqués par la CCI dans une présentation générale de la démographie et de l'économie du bassin d'emploi (présentation partiellement contestée). Dans le cadre de l'évaluation environnementale du SAGE, une véritable étude socio-économique devrait être menée dans une approche équilibre-coût-bénéfice.

Alors, quand on regarde les observations du public qui ont été faites lors des ateliers, j'ai regardé ce qu'on trouve sur les différentes feuilles et les observations, il ressort clairement qu'il manquait l'impact environnemental qui n'a pas été traité, il manquait des études complémentaires, certaines questions étaient ambiguës, discussion impossible parce que trop de monde à table et la priorisation était très difficile puisque tout était lié. Ça, c'est le recueil des éléments qu'on trouve dans les observations du public sur les feuilles dans les ateliers.

Alors, le droit à la participation : par quels moyens ? Le premier, c'était le site internet de la concertation. Au départ, l'ergonomie du site a suscité quelques interrogations de la part du garant parce qu'en fin de compte, le site qui a été utilisé, c'est un site antérieur du Conseil départemental, mais qui n'était pas spécialisé pour ce genre de démarche. Ce choix a été fait pour des raisons d'économies de fonds public, ce qu'on peut aisément comprendre. Après quelques améliorations suite à des observations, le site a finalement répondu aux attentes au vu des nombreuses contributions qui étaient déposées.

Il est aujourd'hui prématuré pour dresser le bilan exhaustif des observations et des contributions proposées, mais elles vont majoritairement en faveur d'une réduction des prélèvements à des fins de commercialisation.

Alors, la participation locale : soit les réunions, soit les ateliers. Au départ, vu le nombre de participants qui étaient annoncés dans l'organisation des ateliers, ça s'annonçait assez difficile à réaliser.

Finalement, grâce au volontarisme des participants, à l'implication des animateurs et des rapporteurs, ce taux de participation peut être considéré comme une réussite. Au cours des deux

ateliers, plus de 150 personnes ont pu débattre, faire part de leur avis pendant trois heures durant. Le secrétariat de la CLE en a rendu compte en publiant rapidement le travail réalisé par chaque table. Cet effort doit être salué. Le dépouillement des avis figurera dans le bilan du garant. Il se concentrera sur les quatre questions principales, à savoir :

- la priorité de l'usage de l'eau,
- la hiérarchisation des principes d'actions,
- l'analyse des impacts socio-économiques et environnementaux des scénarii, et
- la question qui vise à définir la structure la mieux à même de mettre en œuvre les actions du SAGE.

Traditionnellement, le garant s'exprime aussi par rapport au rapprochement des points de vue. Alors, lors du premier atelier, on aurait pu penser que les points de vue s'étaient rapprochés. Mais cette impression est de courte durée puisque lors du deuxième atelier, le collectif a annoncé sa volonté d'aller jusqu'à des phases contentieuses. Cela a été confirmé ce soir. Donc, on retourne au clivage.

On peut tout de même dire qu'il y a des points d'accord. Tout le monde est d'accord pour abaisser significativement les prélèvements dans la nappe du GTI sud-ouest. Chacun reconnaît la priorité à accorder à l'alimentation en eau potable des habitants. Tout le monde est d'accord sur la nécessité d'engager des études complémentaires nécessaires à l'évaluation environnementale du SAGE. A remarquer que tous ces points font partie intégrante de la législation ou la réglementation, ou nationale ou européenne. Et tout le monde est d'accord pour faire des économies et agir sur la performance des réseaux.

Les désaccords portent essentiellement sur un point, sur la mise en œuvre d'une solution de substitution qui permettrait de garantir l'alimentation en eau potable les habitants, tout en accentuant les économies d'eau à usage industriel, mais sans pour autant interdire notamment à Nestlé Waters l'accès à la nappe des GTI. Pour une majorité d'internautes et pour une minorité de participants aux ateliers, il convient au contraire de réduire significativement les quantités prélevées par Nestlé sans modifier la ressource affectée à l'eau potable.

Pour la suite, évidemment, le garant de par son obligation de neutralité, ne peut pas s'exprimer sur les avantages et les inconvénients des solutions. Ce n'est pas l'objectif. En revanche, à l'issue de la concertation, il peut préciser quelles informations complémentaires devraient être émises à disposition du public avant la mise à l'enquête publique du SAGE. L'information préalable qui va bientôt s'achever aurait mérité d'être plus complète au niveau de l'évaluation environnementale du programme et de l'évaluation des enjeux socio-économiques de la solution proposée et des alternatives envisagées. Donc, il ne s'agit pas seulement de la solution, mais aussi des alternatives. Et le scénario du collectif est une alternative. Pour la suite, il serait utile de préciser quelle structure est envisagée pour porter le plan d'actions du SAGE et, si une solution de substitution devrait voir le jour, de définir ces modes de financement : s'agirait-il d'une contribution sur la quantité puisée, une contribution forfaitaire unique ? Et que couvrirait une telle contribution ? Dans le cadre d'une mise à l'enquête publique, le public doit pouvoir disposer de ces informations.

Voilà, merci pour votre attention.

*Applaudissements*

**M. Jean-Charles CATTEAU, animateur :** Merci, M. HEINIMANN pour cette première évaluation, ces réactions à chaud que vous avez bien voulu partager avec nous en direct ce soir.

Encore une fois, merci à toutes et à tous pour vos contributions, pour votre participation plus apaisée que la première des réunions et j'espère qu'elle contribuera à une écoute réciproque plus productive encore à l'avenir pour votre sujet.

Merci à toutes et à tous. Bon retour et bonne soirée.

La séance est levée à 21 h 30.